

Les Infos municipales



DÉCEMBRE 2021
N° 76





SITE INTERNET :
www.beauce35.fr

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Brèves du Conseil	3/13
Urbanisme	14
Aménagements	
/Travaux	15/17
Actualités	18/23
Infos pratiques	24/26
Vie Communale	27/30
Vie Associative	31/36
École	37/41
Agenda	42/43

En premier lieu en cette fin d'année, je tiens à remercier tous les bénévoles de nos associations, et parfois bien au-delà, qui dans le respect des consignes sanitaires ont œuvrés pour égayer votre quotidien en maintenant des animations sur la commune, tels que le Pommé, la commémoration du 11 novembre, la bourse aux oiseaux et le championnat régional des volières, la braderie des enfants, la distribution des croissants au bénéfice du Téléthon, la mise en place des décorations dans le bourg...

De même l'essentiel de vos activités au sein des associations a pu reprendre.

Il faudra continuer à s'adapter aux conditions sanitaires (gestes barrières et vaccinations successives...). Ne nous décourageons pas pour relever ces défis. Tous ces événements et toutes ces activités sont nécessaires et indispensables à notre vie collective et sociale.

Pour suivre l'évolution technologique et la dématérialisation de vos démarches administratives, désormais pour toute demande d'urbanisme relevant de l'Autorisation du Droit des Sols (A.D.S.) l'utilisateur passera par une plate-forme en ligne. Cette transformation numérique inéluctable est censée simplifier vos démarches ; parfois nous l'observons, il n'en est rien.

Soyons prudents dans le développement incessant de la dématérialisation. Que cela ne se traduise pas par l'accentuation d'une fracture sociale en favorisant « l'illectronisme », et un éloignement des services publics dus aux citoyens.

En ce qui concerne la RN 12 et la déviation de notre bourg tant attendue, le tracé Sud long a été réaffirmé quasiment unanimement par les élus de notre territoire. Être à l'écoute d'un collectif minoritaire, médiatisé, et mis en place bien tardivement (n'oublions pas que le tracé est retenu depuis novembre 2017 !!), ne doit pas remettre en cause l'acceptabilité d'un tel projet. Sans attendre d'en voir la réalisation, nous poursuivrons à hauteur de nos moyens la sécurisation de la traversée du bourg.

Enfin je salue les jeunes de notre commune qui ont décidés de s'engager au sein du nouveau Conseil Municipal des Jeunes. Pour avoir initié sa création en 2001 je me réjouis de revoir cette structure fonctionner. Cela représente un bon apprentissage de la citoyenneté, et peut susciter des vocations pour assurer la relève !...

Je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Si la situation le permet, entouré de mes collègues du Conseil Municipal j'aurai le plaisir de vous accueillir en musique le samedi 22 Janvier à partir de 10H45 dans la salle des sports pour la cérémonie des Vœux. Ce sera l'occasion de mettre à l'honneur nos deux anciens maires, Marcel GUIDECOQ et Jean-Louis LAGRÉE.

Très cordialement, Stéphane IDLAS.

HORAIRES MAIRIE :

Ouverture au public :

Lundi au Jeudi : 8 H 30 à 12 H 30
Vendredi : 8 H 30 à 12 H 30
13 H 30 à 18 H 00
Samedi : 8 H 30 à 12 H 00

Permanences Maire :

Lundi : 8 H 30 à 12 H 00
Mercredi : 10 H 00 à 12 H 00
Vendredi : 8 H 30 à 12 H 00

Permanences Adjoints :

Mercredi : 8 H 30 à 10 H 00
Samedi : 8 H 30 à 10 H 00



Nous vous informons dans chaque bulletin des principales décisions prises par vos élus lors des séances de Conseil Municipal. Certaines peuvent apparaître dans cette rubrique ou regroupées par thème. L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune « beauce35.fr »

Fixation des tarifs de cantine et de garderie scolaires pour la rentrée 2021-2022.

Après s'être fait présenter les bilans financiers des trois dernières années issus des comptes administratifs correspondants, et prenant en considération les conditions difficiles rencontrées durant cet exercice, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs ainsi que les modes de fonctionnement actuels, à savoir :

Pause Méridienne :

(le prix du « service pause méridienne » comprend le prix du repas ainsi que le prix du service « temps récréatif surveillé » sur la tranche horaire 11 h 40 -13 h 20)

⇒ Tarifs pleins :

- enfant de maternelle domicilié dans la Commune..... **4.00 €.**
- enfant de maternelle extérieur et de classe élémentaire..... **5.10 €.**
- adulte..... **8.40 €.**

⇒ Tarifs réduits :

PAR PÉRIODES :

- **période 1** : rentrée de septembre – vacances de Noël.
- **période 2** : vacances de Noël – vacances de printemps.
- **période 3** : vacances de printemps – vacances d'été.

1° - pour les familles inscrivant leur(s) enfant(s) **3 jours par semaine** pour une même période :

- enfant de maternelle domicilié dans la Commune..... **3.80 €.**
- enfant de maternelle extérieur et de classe élémentaire..... **4.90 €.**

2° - pour les familles inscrivant leur(s) enfant(s) **4 jours par semaine** (*semaine scolaire complète*) pour une même période :

- enfant de maternelle domicilié dans la Commune..... **3.70 €.**
- enfant de maternelle extérieur et de classe élémentaire..... **4.80 €.**

Le nombre de prestations facturées correspondra aux journées scolaires de la période considérée.

Garderie scolaire :

La comptabilisation du temps de présence s'effectue par tranche de **15 minutes**.

⇒ Horaires de service :

- Matin : 7 h 15 – 8 h 20
- Midi : 11 h 40 – 13 h 20 (uniquement pour les enfants ne déjeunant pas à la cantine).
- Soir : 16 h 45 – 18 h 30.

⇒ Horaires de facturation :

- Matin : 7 h 20 – 8 h 20
- Midi : 11 h 50 – 13 h 20.
- Soir : 16 h 45 – 18 h 30.

⇒ Tarifs :

- **0.40 €** le ¼ d'heure.
- **7.80 €** en dehors des horaires normaux.



Renouvellement des C.D.D. de 2 agents employés à l'école publique René Guy Cadou.

A compter de la rentrée prochaine, un deuxième enfant en situation de handicap sera scolarisé à l'école publique René Guy Cadou. La Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) va également lui octroyer un accompagnement durant le temps de restauration et de la pause méridienne.

La Commune se doit donc de mettre en œuvre l'accompagnement de cet enfant pendant la période comprise entre 11 h 30 et 13 h 00, par l'accompagnante des Élèves en Situation de Handicap (A.E.S.H.) déjà en charge d'un enfant dans une situation similaire.

D'autre part, l'encadrement des enfants sur le temps périscolaire nécessite le renouvellement d'un emploi non permanent d'agent d'animation pour l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler l'emploi non permanent d'A.E.S.H. créé par délibération du 19 Juin 2018 pour un accroissement temporaire d'activités à temps non complet à raison de 2 h 15 par journée scolaire, soit un total de 324 h 00 à compter du 1er Septembre 2021, et ce pour toute la durée de l'année scolaire 2021-2022. La rémunération de l'agent sera basée sur l'indice brut 361 ; indice majoré 335.

- de renouveler l'emploi non permanent d'agent d'animation créés par délibération du 24 juin 2014 dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activités, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 selon les conditions suivantes :

⇒ agent affecté à l'animation des temps récréatifs et de la garderie scolaire : 31.36% d'un temps complet représentant 10.98^{ème}/35 pour une période d'un an, soit du 1^{er} Septembre 2021 au 31 Août 2022, rémunérée sur la base de l'indice brut 355 / indice majoré 331.

Coût départemental des écoles publiques – année scolaire 2021-2022.

L'enquête annuelle menée auprès des Communes d'Ille et Vilaine pourvues d'une école publique, au sujet des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles, a permis d'établir le coût de fonctionnement moyen par élève des écoles publiques du Département sur la base des comptes administratifs 2020.

Après exploitation des données qui ont été communiquées aux services préfectoraux, il en ressort que le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable à la rentrée scolaire 2021 a été fixée à :

- 1 307 € en maternelle (hors charges à caractère social).
- 384 € en élémentaire (hors charges à caractère social).

Répartition des charges de fonctionnement de l'école publique René Guy Cadou.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le coût de fonctionnement de l'école publique par élève, calculé d'après le nombre d'enfants inscrits et présents au premier jour de la rentrée scolaire 2020-2021, à partir des résultats du Compte Administratif 2020, en prenant en compte les dépenses de fonctionnement liées aux personnels, aux bâtiments ainsi qu'aux activités scolaires.

Il en ressort que les coûts par élève sont les suivants :

- par élève de maternelle	1 634.87 €
- par élève de cours élémentaire	433.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir les coûts qui viennent de lui être communiqués pour le calcul des participations qui seront demandées au titre de l'année 2021-2022. Conformément à la délibération du 15 Septembre 2004, l'abattement appliqué sur le montant global de chacune des participations, est fixé à 20 %.



- d'arrêter les participations des Communes extérieures pour l'année 2021-2022 ainsi :

Communes	Elèves de Maternelle (rentrée 2021)			Elèves d'Élémentaire (rentrée 2021)			Total	Abattement	Participation
	Coût par élève	Nombre	Total	Coût par élève	Nombre	Total	général	20%	due
Fleurigné	1 634.87	13	21 253.31	433.93	17	7 376.81	28 630.12	5 726.02	22 904.10
La Chapelle Janson	1 634.87	03	4 904.61	433.93	10	4 339.30	9 243.91	1 848.78	7 395.13
La Selle en Luitré	1 634.87	12	19 618.44	433.93	18	7 810.74	27 429.18	5 485.84	21 943.34
Luitré-Dompierre	1 634.87	00	0	433.93	04	1 735.72	1 735.72	347.14	1 388.58
Fougères	1 634.87	00	0	433.93	05	2 169.65	2 169.65	433.93	1 735.72
TOTAUX		28	45 776.36		54	69 208.58	69 208.58	13 841.72	55 366.86

Après délibération du 21 Septembre 2021, il est apparu qu'un élève scolarisé en classe de CE2 avait déménagé de la Commune de Fleurigné vers Fougères avant la rentrée, portant à 16 au lieu de 17 le nombre d'élèves d'élémentaire pour Fleurigné et à 6 au lieu de 5 pour Fougères.

Le Conseil Municipal décide de modifier en conséquence le tableau des contributions portées à la charge des Communes extérieures :

Communes	Elèves de Maternelle (rentrée 2021)			Elèves d'Élémentaire (rentrée 2021)			Total	Abattement	Participation
	Coût par élève	Nombre	Total	Coût par élève	Nombre	Total	général	20%	due
Fleurigné	1 634.87	13	21 253.31	433.93	16	6 942.88	28 196.19	5 639.23	22 556.96
La Chapelle Janson	1 634.87	03	4 904.61	433.93	10	4 339.30	9 243.91	1 848.78	7 395.13
La Selle en Luitré	1 634.87	12	19 618.44	433.93	18	7 810.74	27 429.18	5 485.84	21 943.34
Luitré-Dompierre	1 634.87	00	0	433.93	04	1 735.72	1 735.72	347.14	1 388.58
Fougères	1 634.87	00	0	433.93	06	2 603.58	2 603.58	520.71	2 082.87
TOTAUX		28	45 776.36		54	23 432.22	69 208.58	13 841.72	55 366.86

École publique - Bilan définitif des travaux de rénovation de la toiture et de la mise en place d'une VMC dans les classes de l'étage.

Le bilan définitif des dépenses liées aux travaux s'élève à 261 124.86 € t.t.c.

Compte tenu des remboursements attendus de Groupama et du reversement du fonds de compensation de la TVA qui interviendra en 2023, la Commune va assumer un total de 58 902.44 € dont 45 444.40 € pour l'installation de la VMC dans les 4 classes de l'étage, soit 13 458.04 €.

GROUPAMA Assurance va être sollicitée afin qu'une prise en charge complémentaire soit octroyée au bénéfice de la Commune, compte tenu des contrôles et des études supplémentaires non prévues à l'origine.



Missions de contrôle des travaux relatives à la solidité des ouvrages et à la sécurité des personnes – école publique René Guy CADOU.

Afin de satisfaire à la demande du groupe de visite de la commission de sécurité, des contrôles contradictoires doivent être effectués par un bureau d'études indépendant au niveau des travaux de rénovation de la toiture de l'école.

Bureau Véritas construction se propose d'assurer les missions suivantes (€ t.t.c.) :

- Vérification des installations électriques de 2 classes 486.00 €
- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments et équipements indissociables ; LE relative à la solidité des existants et SEI pour la sécurité des personnes dans les ERP et IGH..... 2 640.00 €
- formant un total de **3 126.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces estimations et autorise Monsieur le Maire à valider les devis et adresser les ordres de service correspondants.

Travaux de rénovation énergétique à l'école.

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments de l'école publique, un dossier de demande de subvention a été déposé le 25 février 2021 auprès des services de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'une part, et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'autre part, sur la base d'une dépense totale estimée à 15 501.30 € h.t.

Par arrêté du 17 Mai 2021, Monsieur le Préfet de la Région Bretagne a attribué au titre de la DSIL une aide de 12 401.04 € représentant un taux de 80 %, tandis qu'aucune subvention n'était octroyée sur la DETR les dossiers déposés étant trop nombreux.

Par conséquent, trois entreprises ont été sollicitées pour la réalisation des travaux, dont l'une spécialisée dans la télégestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir les offres suivantes (€ h.t.) :
- ⇒ Sarl Emeraude Concept Systèmes (télégestion) 7 219.00 €
- ⇒ Sarl Pommereul (hydraulique/câblage) 8 282.30 €
- Formant un total de 15 501.30 €

Travaux d'électricité dans les locaux de l'école publique.

La mise en place récente d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (V.M.C.) dans les 4 classes du niveau 1 de l'école publique impose la création d'un dispositif de déclenchement manuel « coupure VMC) à l'entrée de la cuisine du restaurant scolaire.

Le coût des travaux se rapportant à cette intervention est estimé à 662.40 € t.t.c. par l'Entreprise PERRINEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'exécution de ces travaux selon le devis présenté. La dépense correspondante sera réglée sur la section d'investissement du budget 2021.

Renouvellement du contrat de l'animatrice de l'espace-jeux RITOURNELLE dédié à la petite enfance.

L'espace-Jeux RITOURNELLE destiné aux enfants âgés de 0 à 3 ans a été mis en place sur la Commune en 1994, et s'adresse aux assistantes maternelles ainsi qu'aux parents des enfants.

Depuis le 1er Septembre 2010, la Commune a recours annuellement à la prestation « Remplacements et Renforts » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'emploi de l'animatrice. Ce contrat arrivant à échéance au mois de Juillet prochain, il est donc proposé de procéder à son renouvellement.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir une 2ème séance tous les jeudi matin pendant les périodes scolaires, selon des horaires identiques à la séance du vendredi.
- de renouveler auprès du C.D.G. d'Ille et Vilaine pour la période comprise entre le 1er Septembre 2021 et le 30 Juillet 2022 et selon les conditions actuelles, le contrat de l'animatrice de l'espace-jeux qui sera rémunérée au grade d'éducateur jeunes enfants au 12ème échelon.
- les congés payés seront réglés mensuellement.
- conformément à la délibération du 8 Novembre 2012, la durée de chacune des séances reste fixée à 3 heures.
- de maintenir l'extension de ce service à hauteur d'une demi-journée chaque semaine scolaire, sans l'intervention de l'Animatrice. Les participantes habituelles pourront ainsi occuper le local communal qui leur est dédié en fonction de sa disponibilité et sous la responsabilité de 2 personnes

Projet de Pôle Culturel Sportif Intergénérationnel.

Le groupe de travail en charge du projet de création d'un pôle culturel sportif intergénérationnel dans le secteur des « vertes rives » présente le fruit de sa réflexion ainsi que le détail des estimations sommaires portant sur les aménagements globaux.

Ce projet aurait pour objectif principal de mettre en valeur les atouts paysagers de la Commune propices aux activités sportives mais également culturelles.

La mise en place d'un parcours fitness, le développement des sentiers de randonnée et la création d'un théâtre végétal sont des exemples du contenu de ce projet.

L'approche budgétaire qui est présentée va permettre quant à elle à la commission des finances d'intégrer ces réalisations dans les prochains budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le principe du projet de Pôle Culturel Sportif Intergénérationnel tel qu'il vient d'être présenté.
- Invite le groupe de travail à dresser le cahier des charges qui sera destiné à la consultation de Bureau d'Études pour l'accompagnement de la Commune dans l'élaboration du projet définitif ainsi que l'élaboration du dossier destiné aux demandes de subventions.

Validation du cahier des charges pour le projet de Pôle Intergénérationnel.

Une validation de principe a été donnée par le Conseil Municipal au projet de Pôle Intergénérationnel lors de sa séance du 8 Juillet 2021, en invitant le Groupe de travail à en dresser le cahier des charges.

Le programme de l'opération est présenté à l'assemblée. Il se répartit en 4 thèmes distincts :

- ⇒ La création d'un Théâtre végétal.
- ⇒ La mise en place d'un parcours fitness.
- ⇒ L'aménagement du site des « vertes rives »
- ⇒ L'amélioration et le développement des voies douces et sentiers de randonnées.

Travaux d'assainissement.

Dans le cadre des études qui ont été menées par le Cabinet HYDRACOS pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement, plusieurs raccordements non conformes ont été répertoriés parmi lesquels le branchement d'un réseau d'eaux pluviales sur l'assainissement près du local technique.

Ces mauvais raccordements contribuent à l'apport d'une grosse quantité d'eaux parasites à la station d'épuration néfaste à son bon fonctionnement.

Une réunion a été fixée au 19 Juillet dernier avec l'Entreprise SOTRAV, le Cabinet TÉCAM en charge de la réalisation du lotissement du Parc de la Chesnaie et Fougères Agglomération afin de définir les travaux qui s'imposent.



Assainissement - Bilan financier 2020- Projets futurs.

Actuellement, 437 habitations sont raccordées au réseau d'assainissement collectif, l'abonnement annuel étant fixé à 12.358 € et le prix du m³ à 0.900 €.

Selon la simulation effectuée, le solde global 2022 projeté incluant le fonctionnement et l'investissement s'établirait à + 130 765 €.

Les actions proposées à la Commune pour l'exercice 2022 consisteraient à chemiser 600 ml de canalisation au sud de l'agglomération avec la reprise de 50 branchements, ainsi qu'à l'étanchement de 15 regards pour un coût estimé à 130 000 € H.T.

Travaux de modification du réseau d'eaux pluviales au local technique.

Le récent diagnostic effectué par le Bureau d'études HYDRACOS sur le réseau d'assainissement a permis de détecter un apport d'eaux parasites sur le réseau d'assainissement, en provenance du système de drainage du local technique.

Des travaux de modification des branchements « eaux usées » et « eaux pluviales » doivent donc impérativement être entrepris par la Commune pour palier à ce problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de missionner l'Entreprise SOTRAV pour la réalisation du dévoiement du réseau de drainage estimé à 4 308.00 € t.t.c.

Allocation des crédits pour les fournitures scolaires et le fonctionnement des activités – année 2021-2022.

Le nombre d'élèves présents le jour de la rentrée scolaire 2021-2022 était de 160.

La participation communale pour le fonctionnement de l'école durant l'année scolaire écoulée avait été fixée à 28 € par élève représentant une enveloppe de 4 928.00 €. Les dépenses correspondantes ont été acquittées par la Mairie pour un total de 2 212.00 € sur présentation de factures, laissant un solde créditeur de 2 716.00 €.

En ce qui concerne les fournitures scolaires, la participation communale avait été fixée à 47 € par élève pour l'année 2020-2021, soit 8 272.00 € pour 176 élèves. A la date du 31 Août 2021 un montant de 7 458.08 € avait été consommé, dont 5 311.27 € pour les fournitures scolaires ; 2 029.63 € pour les manuels scolaires et 117.18 € pour du petit matériel, laissant un solde positif de 813.92 €.

Après avoir entendu l'ensemble de ces informations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour l'année scolaire 2021-2022 :

- de maintenir à 28 € par enfant présent à la rentrée, la participation communale pour le fonctionnement de l'école, soit une enveloppe budgétaire de 4 480 €, les factures étant réglées par la Mairie.
- de maintenir la participation de la Commune aux voyages scolaires, à 12 € par élève.
- d'accorder une participation de 47 € pour chacun des 160 élèves inscrits, afin de procéder à l'achat des fournitures scolaires, lesquelles seront payées sur facture directement par la Mairie. Les crédits attribués s'élèvent donc à un total de 7 520 € pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Révision des tarifs de locations – locaux communaux, matériel et services.

Par délibération du 10 Décembre 2020, les différents tarifs liés à la location de locaux, de matériels et des divers services communaux avaient été revalorisés.

Parmi le matériel figuraient des tables en bois massif de 3 mètres qu'il est proposé de retirer de la liste du matériel proposé à la location en raison de leur poids et donc du danger que représente leur manipulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le retrait de ces matériels tout en maintenant les tarifs et les conditions fixées antérieurement, soit :



Salle LA PASSERELLE	Personnes et associations de la Commune	Personnes et associations extérieures
- Journée.....	200.00	260.00
- Week-end (2 jours).....	300.00	400.00
- Conférence, réunion, vin d'honneur	135.00	170.00
Utilisation de la cuisine :		
- Forfait d'utilisation de la cuisine par un professionnel lorsque la vaisselle, propriété de la Commune, n'est pas utilisée.....	70.00	70.00
Location des couverts :		
- Location de couverts (forfait 50 couverts).....	50.00	50.00
- Location des verres pour vin d'honneur (forfait 50 verres).....	10.00	10.00
Facturation pour casse ou perte de vaisselle :		
- Facturation la casse d'assiette (l'unité).....	5.50	5.50
- Facturation pour la casse de verre, tasse, etc, ou la perte de couvert (l'unité)	3.50	3.50
Service supplémentaires liés à la location de la salle d'animation :		
- Forfait journalier pour l'utilisation du chauffage (du 1 ^{er} Octobre au 30 Avril / à la demande en dehors de cette période)	40.00	40.00
- Forfait horaire pour intervention de la Commune au niveau du ménage....	45.00	45.00
Location de la salle de sports pour des salons ou autre manifestations :		
- Forfait pour 2 journées	100.00	100.00
- Option podium (montage et démontage par le service technique).....	100.00	100.00

Une caution de 500 € devra être déposée à la Mairie au moment de la signature de la convention de location.

En ce qui concerne les associations de la Commune :

- ⇒ une seule caution sera déposée pour toute la durée de l'année civile.
- ⇒ elles bénéficient d'une location gratuite par an en période de week-end.
- ⇒ les utilisations en semaine sont gratuites
- ⇒ une convention sera établie pour chacune des locations.

Location des divers matériels :	
- Table de 1.20 m (l'unité).....	3.30
- Chaise (l'unité).....	0.60
- Banc (l'unité).....	1.40
- Barrière de sécurité (l'unité).....	1.40
Ces matériels sont prêtés gracieusement aux Associations de la Commune.	
Tarifs des droits de place :	
- A l'année (limité à une demi-journée par semaine).....	68.00
- A la demi-journée sans électricité.....	1.70
- A la demi-journée avec électricité.....	2.25
- A la demi-journée pour les véhicules de grande surface.....	35.00
Location d'un local pour des permanences professionnelles	
- A l'heure.....	3.10
Tarifs des photocopies (noir et blanc) et télécopies réalisés pour le public :	
- Photocopie A4 l'unité (prix de revient : 0.009 € + 0.0138€ la feuille = 0.0228) ...	0.15
- Photocopie A4 recto/verso l'unité	0.21
- Photocopie A3 l'unité	0.31
- Photocopie A3 l'unité recto/verso.....	0.36
- Photocopie A4 Couleur (prix de revient : 0.072 € + papier = 0.0858)	0.60
- Photocopie A3 Couleur	1.20

La présente délibération qui entrera en application au 1^{er} Octobre 2021 abroge et remplace celle du 20 Décembre 2020.



Approbation du financement « amendes de police » pour la sécurisation des passages protégés de la RN12.

Par courrier du 23 Août 2021, Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine a indiqué que l'enveloppe issue du produit 2020 des amendes de police relatives à la circulation routière, soumise à répartition pour le Département en 2021 s'élève à 861 831 €.

Au cours de sa réunion du 23 Juillet 2021, la Commission permanente du Conseil Départemental a arrêté la liste des Communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant.

Ainsi, la Commune de BEAUCE a été retenue pour la réalisation des travaux liés à la sécurisation des passages protégés de la RN 12 dans la traversée de l'agglomération, représentant une dépense totale de 16 946 € h.t.. Elle pourrait à ce titre bénéficier d'une aide de 2 087.00 €. pour un montant de l'opération retenu à hauteur de 6 955.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant total de 2 087 € proposé et décide de procéder à l'exécution des travaux correspondants dès le mois d'Octobre 2021.

Répartition des frais de bornage du chemin de randonnée de « nichecoucou ».

Par délibération du 8 Juin 2021, le Conseil Municipal a décidé de ne pas déclasser le chemin rural cadastré section A n° 557 situé au lieu-dit « nichecoucou » suite à l'avis défavorable rendu par le Commissaire Enquêteur à l'issue de l'enquête publique.

Monsieur COUDRAY propriétaire riverain avait commandé le bornage du bien pour un montant de 1 004.16 € t.t.c.

Considérant que les limites exactes du chemin au droit des propriétés riveraines ont ainsi pu être déterminées, et en application des articles 646 du Code Civil et D.161-13 du Code Rural, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de partager à part égale les frais de bornage en faisant assumer par la Commune un montant de 502.08 €.

Autorisation du Droit des Sols - Validation des Conditions Générales d'Utilisation du portail de Saisine par Voie Électronique (SVE).

A compter du 1^{er} Janvier 2022, toutes les Communes devront être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) par voie électronique. L'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration permet aux pétitionnaires de saisir l'administration de manière dématérialisée selon différentes modalités.

De plus, la Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) impose pour les Communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'une télé-procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} janvier 2022.

En vue de cette mise en place au 1^{er} janvier 2022, le Centre instructeur mutualisé du SCOT du Pays de Fougères, structure porteuse désignée par l'État pour l'ensemble des Communes et des EPCI du Pays de Fougères, soumet aux Collectivités les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du « téléservice SVE ».

Extension du columbarium dans le cimetière.

Le columbarium qui a été créé en 2010, dispose actuellement de 12 cavurnes dont deux restent disponibles.

De plus en plus de famille choisissant ce type de sépulture, l'extension du columbarium doit être envisagé dans les plus brefs délais.

Ainsi, il est proposé de l'étendre au Nord de son emplacement actuel de manière à permettre l'implantation d'une centaine de cavurnes à terme, lesquelles seraient bien entendu mise en place au fur et à mesure des besoins.

La configuration de cette extension se ferait en harmonie avec le columbarium actuel en respectant la couleur du sol ainsi que l'organisation des emplacements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le projet qui vient de lui être exposé.
- de passer commande de 15 cavurnes auprès de l'Entreprise GRATIEN pour un montant de 2 466.00 € t.t.c.
- d'autoriser Monsieur le Maire à commander la réalisation des travaux auprès des services du Syndicat de Voirie de Fougères Nord.



Étude de solidité sur la charpente du Secrétariat de la Mairie.

Le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit du Secrétariat de la Mairie nécessite une étude spécifique sur la structure de la charpente, visant à connaître sa résistance à la nouvelle charge qui lui serait appliquée.

Le **Bureau d'études Gwenan Expertise** estime sa prestation à 1 974.00 € t.t.c., étant précisé que selon les résultats de l'étude de solidité, une étude de « définition de renforcement des éléments de charpente » pourra se révéler nécessaire. Cette dernière est estimée à 936.00 € t.t.c. avec une variation de + /- 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le **Bureau d'études Gwenan** pour le prix de base proposé, soit 1 974.00 € t.t.c., et retient également l'option relative à l'étude de solidité complémentaire estimée à 936.00 € t.t.c., laquelle ne devra être réalisée qu'en cas de nécessité absolue.

Redevance GAZPAR pour l'hébergement des concentrateurs.

Monsieur le Maire rappelle la convention entre GRDF et la Commune de BEAUCE intervenue le 30 Septembre 2014, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 30 Septembre 2014 au sujet de l'hébergement d'un concentrateur sur le toit de la salle de sports.

Conformément à cette convention, il est prévu que la Commune propriétaire des locaux, bénéficie d'une redevance annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande que la Commande n° 3000108427 relative à la redevance hébergement des concentrateurs adressée par GRDF, soit honorée pour le montant de 51.10 € indiqué dans le feuillet de gestion, et demande à Monsieur le Maire d'établir le titre de recette correspondant.

Attribution du Fonds de Développement des Communes 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter Fougères Communauté à hauteur de 8 008.00 €.
- d'affecter cette recette à différents travaux liés aux infrastructures et superstructures communales, dont le

financement est assuré de la manière suivante :

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre	2 300.00	Aides publiques	11 640.00	
BATEX (VMC ECOLE)	2 300.00	Région Bretagne (aire de car)	1 545.00	2.21
Études complémentaires	2 405.00	État (amendes de police)	2 087.00	2.98
ARTEIC (VMC ECOLE) QUALICONSULT (contrôle après travaux).	2 000.00 2 605.00	F.D.C.	8 008.00	11.44
Travaux	63 097.60			
Aire de car « la métairie »	5 150.00	Autres aides		
Sécurisation passages piétons RN12	16 946.00	-		
Création d'une VMC desservant les 4 classes de l'étage École	41 001.60	-		
		Autofinancement		
		- fonds propres	58 362.60	83.37
TOTAL	70 002.60	TOTAL	70 002.60	100



Redevances 2021 versées par ENEDIS et GRDF.

Le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des Communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz naturel et d'énergie électrique.

Au titre de l'exercice 2021, la Commune est susceptible de bénéficier des recettes suivantes :

ENEDIS : Redevance d'occupation du domaine public : 215.00 €.

GRDF : Redevance d'occupation du domaine public : 499.00 €.

Validation de la convention entre la DIR Ouest et la Commune pour la réalisation de la 5^{ème} branche destinée à la desserte de la zone commerciale de « beauséjour ».

Dans le cadre de la création de la 5^{ème} voie destinée à desservir la future zone commerciale depuis le giratoire de « beauséjour », une convention doit intervenir entre les services de la DIR Ouest et la Commune.

Cette convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles une partie des dépendances de la RN 12 située au droit de la future 5^{ème} branche du giratoire de « beauséjour » fait l'objet d'un accord au profit de la Commune de BEAUCE qui assurera la maîtrise d'ouvrage de la réalisation.

Il est en outre spécifié à l'article 11 « dispositions foncières », que ***l'emprise correspondant aux aménagements objets de la présente convention et délimitée sur le plan joint intégrera le domaine public de la Commune. Ce transfert de domanialité sera effectif à la date de signature du procès-verbal de réception.***

Cette convention entrera en vigueur à la date de signature par le dernier signataire, et prendra fin lors du transfert de domanialité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention qui vient de lui être présentée, devant intervenir entre la Commune et la DIR Ouest.
- Demande qu'une convention spécifique intervienne entre la Commune et l'aménageur afin de définir très exactement les conditions administratives, techniques et financières d'intervention des deux parties.

Modification d'un nom de rue dans le village de « la chaudronnerais ».

De nombreuses erreurs dans la distribution du courrier sont régulièrement signalées par des riverains habitant le village de « la chaudronnerais ».

Elles sont toujours liées à la confusion existante entre la *rue de la chaudronnerais* et la *rue du manoir de la chaudronnerais*, ce qui conduit Mr le Maire à proposer la modification de l'une des 2 dénominations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le nom de la *rue du manoir de la chaudronnerais* en la renommant « **rue du manoir** ».

Validation des conditions de location de terrains pour une activité de maraîchage.

Par acte établi et signé en l'Étude de Maître BANNIER Notaire associée à Fougères, le 24 Juillet 2020, la SAFER BRETAGNE a rétrocédé à la Commune de BEAUCE les parcelles cadastrées section C n° 156 ; 640 ; 644 et 647 représentant une superficie totale de 32 428 m².

Un porteur de projet a sollicité la Commune pour une activité de maraîchage, et envisage dans un premier temps de louer ces terrains avant de s'en porter éventuellement acquéreur.



Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de louer les parcelles cadastrées section C n° 156 ; 640 ; 644 et 647 au profit de Monsieur Erwann DURAND sous forme d'un bail rural, selon les conditions suivantes :
 - . Montant du loyer annuel 500 €
 - . Paiement à terme échu (1^{er} janvier et 1^{er} juillet)
 - . Taxes répercutées en totalité sur le locataire
 - . Début du bail 1^{er} Janvier 2022.
- Désigne Maître Patricia BANNIER de l'Étude BARBIER, Notaire à Fougères pour la rédaction de l'acte authentique qui devra reprendre toutes les conditions particulières figurant dans l'acte de rétrocession initial par la SAFER au profit de la Commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Révision du PLU

La réception des plis relatifs à la consultation pour la révision du PLU a été fixée au vendredi 29 Octobre 2021 à 12 h 00.

Par conséquent, l'ouverture des plis interviendra le mercredi 3 novembre 2021 en matinée, et la Commission du PLU sera amenée à se réunir les 15 et 18 novembre à 20 h 00 afin de prendre connaissance des dossiers reçus et les analyser.

Les conclusions seront rendues le 19 Novembre 2021 pour faire connaître les 3 bureaux d'études qui seront auditionnés.

A l'issue de l'appel d'offres publié le 16 Septembre 2021, trois bureaux d'études ont répondu, à savoir :

- Groupement URBA/DM'Eau/PODER.
- C.D.P. 49
- ALTÉRÉO SAS

Les auditions se sont déroulées le mercredi 1^{er} décembre 2021 et la Commission en charge du P.L.U. se réunira le lundi 6 décembre afin de procéder à l'analyse finale des dossiers et appliquer les notations qui définiront un ordre de préférence permettant de choisir le candidat qu'il sera proposé de retenir.

Demande de subvention exceptionnelle sollicitée par le C.F.2L.

L'Association C.F.2L. sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin d'augmenter la participation financière du F.C.Sud Fougérais au sein du C.F.2L qu'elle intègre pour la saison 2021-2022.

Il est précisé que la subvention de 1000 € accordée au F.C.S.F. par la Commune de BEAUCÉ l'a été au titre de l'année civile 2021, alors que le Club indique utiliser les fonds sur la saison 2020-2021.

Le regroupement du C.F.2L. concerne 7 Communes, à savoir BEAUCÉ ; FLEURIGNÉ ; LAIGNELET ; LA CHAPELLE JANSON ; LA SEELE EN LUITRÉ ; LE LOROUX et LUITRE-DOMPIERRE.

L'aide exceptionnelle et complémentaire demandée pour 2021 porterait sur un montant de 3€/habitant pour chacune des Collectivités, soit 4 095 € pour BEAUCÉ.

Messieurs POTIER et PRIOUL directement concernés par cette question, ne prennent pas part au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Par souci d'équité accepte le principe d'une contribution d'un montant identique pour chacune des Communes partenaires, mais avec un versement correspondant à l'année civile, et à compter de 2022.
- Vu l'engagement antérieur de la Commune auprès du F.C.S.F. pour l'aide à l'emploi en 2019 et 2020 d'un montant de 1 700 €, et considérant les moyens supplémentaires nécessaires au fonctionnement de la nouvelle structure, une aide exceptionnelle lui est attribuée pour 2021 pour un montant de 1 700 €.



Permis de construire :



Dénomination	Adresse	Projet
DODARD Théo CORMIER Charlène	51 Rue de Bretagne	Construction d'une maison d'habitation
PRIME Noël	11 Rue de la Chesnaie	Construction d'une maison d'habitation
CP2 Multiservices	4 bis Monvilliers	Construction d'un bâtiment à usage artisanal
CARRÉ Philippe	4 Bis Monvilliers	Construction d'une maison d'habitation
DESTAYS Florian	8 Impasse des Tulipiers	Construction d'une maison d'habitation
SCI LA GRAVELLOISE	8 Bis Impasse des Tulipiers	Construction d'une maison d'habitation
RIMBAULT Tony	1 Impasse des Hirondelles	Extension de l'habitation

Déclarations préalables :

Dénomination	Adresse	Projet
PETIT PROMOTION	8 et 8 Bis Impasse des tulipiers	Division parcellaire
DAGNET Michel	5 La Haye	Création d'une porte fenêtre
PROUST Véronique	3 La Motte	Changement porte d'entrée et porte de garage
HAMEL JEAN-Pierre	13 Rue du Clos Pivon	Construction d'un carport
JULIEN Sylvie	7 Rue de la Chesnaie	Clôture du terrain
DUGRÉ Anthony	8 Les Arons	Rénovation de l'habitation
JACQUEMIN Sandie	28 Allée des Mimosas	Installation de 3 velux dans les combles aménageables
LERAY Martin	25 Rue de Bretagne	Construction d'un muret, remplacement porte de garage, construction d'une terrasse et remplacement de la gouttière
BOUCHER Pierre-Alain	2 Impasse des Tulipiers	Abri de jardin et création d'un muret
BERTHELOT Olivier	1 La Vigne	Création d'un carport

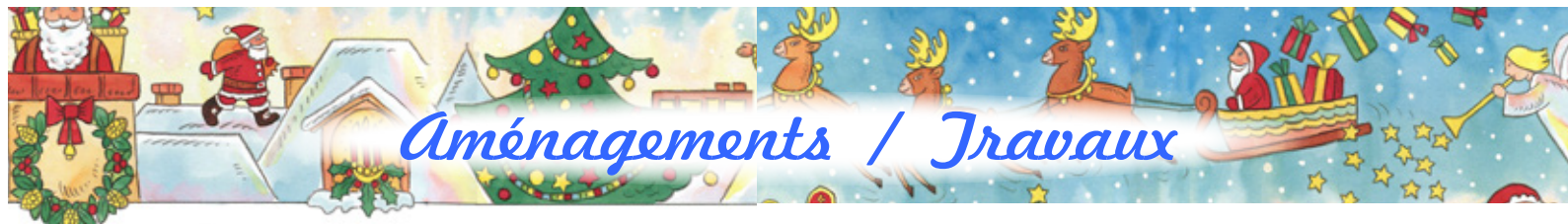
Bon à Savoir!

Gestion dématérialisée des demandes d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022

La commune en partenariat avec le service des Autorisations du Droit des Sols (ADS) du Pays de Fougères a développé une application numérique SVE (Saisine Par Voie Electronique) facilitant le dépôt des demandes d'urbanisme en ligne. L'obligation de recevoir les demandes par voie dématérialisée concerne l'ensemble des collectivités, quelle que soit leur taille.

A partir du 1er janvier 2022, tout usager aura la possibilité de déposer une demande d'autorisation du droit des sols (*Permis de construire, Déclaration préalable, Certificat d'urbanisme a et b, Permis de démolir, Permis d'Aménager, Déclaration intention d'aliéner*) en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

A noter, le dépôt au format papier est toujours accepté. L'utilisateur a possibilité d'opter pour le format de transmission de son choix.



Sécurisation des passages piétons aux abords de la RN12

A défaut d'avoir gain de cause sur l'installation d'un radar ou la mise en place d'une traversée du centre bourg limitée à 30 km/h, la commune de BEAUCÉ poursuit sa sécurisation en aménageant cinq des sept passages piétons qui bordent la RN12, avec la pose de barrières, de panneaux signalétiques, de jardinières et l'installation au niveau de l'école d'un système appelé « trflash » permettant aux piétons d'indiquer leur passage aux automobilistes via un panneau lumineux alimenté par l'énergie solaire.

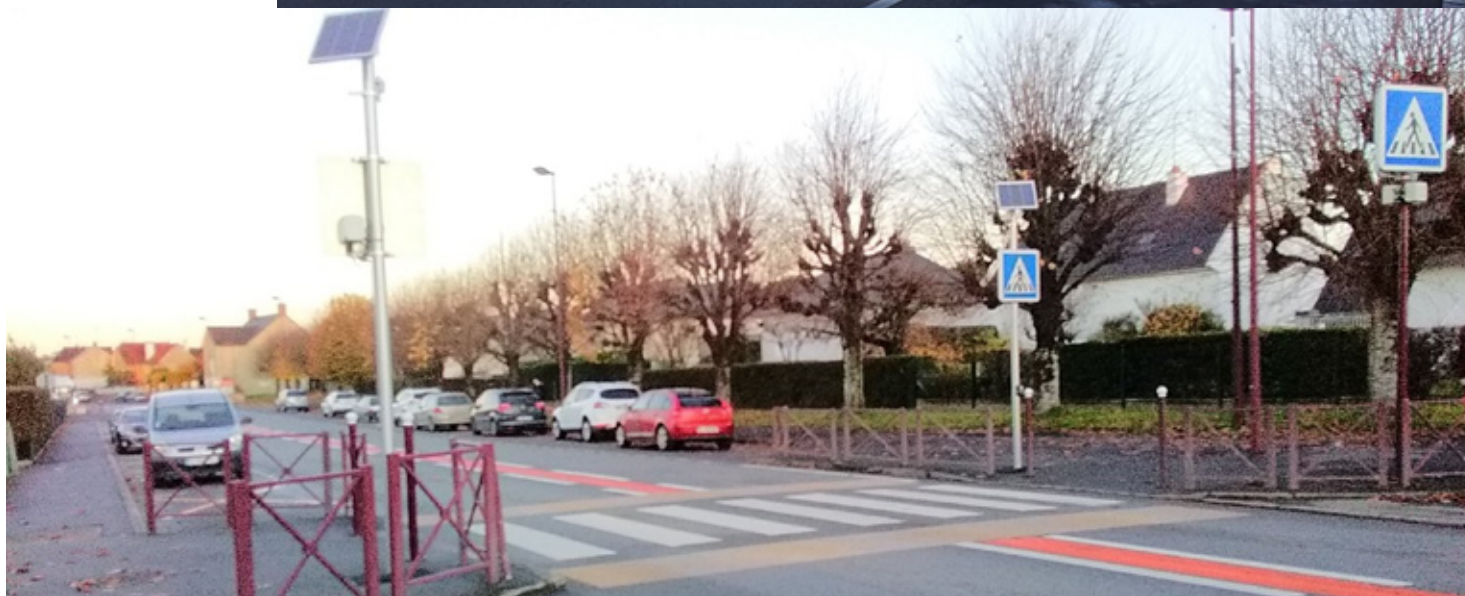


Avant

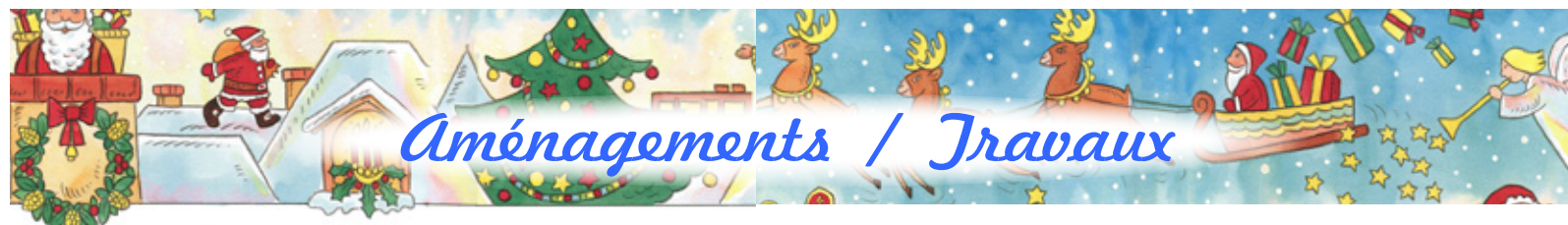
Ces aménagements complètent la peinture réalisée par les services de l'Etat pour près de 72 000 €.



Après



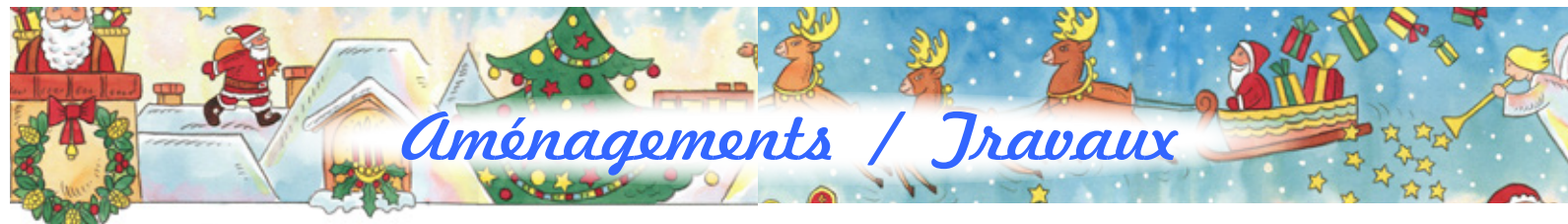
Montant total de ces travaux : 6955 €, subventionnés à hauteur de 30% par la Préfecture d'Ille et Vilaine



Voirie au parc de la Chesnaie

Les travaux de voirie sont en cours au sein du lotissement du Parc de la Chesnaie. Après le terrassement, l'empierrement, la pose des bordures de trottoir, l'enrobage s'est terminé en semaine 47, ne reste plus que les marquages au sol à effectuer.





Création d'une plateforme « déchets verts »

Création près du Centre Technique Municipal d'une plateforme « déchets verts » uniquement pour le dépôt des déchets collectés par les services techniques.



Terrain de Foot

Homologation du terrain de football d'honneur avec la mise en place, grâce à l'aide de bénévoles, de trois abris de touche dont un « délégués » **Montant de cette opération : 2 770 €** subventionnée à hauteur de 46,93% par le District Football de Bretagne.



Transport scolaire

Afin de permettre aux enfants scolarisés, habitant le hameau La Métairie, de prendre leur bus en toute sécurité en leur évitant de longer sur plusieurs mètres la route départementale D17, la commune de BEAUCE a aménagé un arrêt de transport scolaire au niveau du croisement du lieu-dit La Saunerie.



Montant total de l'aménagement (hors achat du terrain) : 5 150 €, subventionné à hauteur de 30% par le Conseil Régional de Bretagne



Analysez et maîtrisez vos dépenses

Avec **MyVoltalis**, vous avez toutes les clés pour aller encore plus loin dans les économies !

- Un véritable **tableau de bord** de votre consommation électrique
- Une **vision claire et détaillée** de vos dépenses
- Un **pilotage à distance** et une **programmation** de vos appareils de chauffage



Téléchargez **gratuitement** l'application MyVoltalis



Le chauffage électrique et le chauffe-eau représentent en moyenne 77% de la consommation électrique des foyers chauffés à l'électricité.

Source ADEME - Juin 2019

Comme plus de **100 000 foyers en France**, rejoignez le mouvement !

Pour prendre votre rendez-vous d'installation, contactez nos conseillers.

par téléphone :
02 44 19 84 62
ou par e-mail :
fougères-agglomeration@voltalis.com



FOUGÈRES
AGGLOMÉRATION



Vous êtes chauffé à l'électricité ?

Équipez-vous gratuitement d'un boîtier pour **consommer moins et mieux**.

Voltalis

Le mot de Fougères Agglomération

Affirmer notre engagement pour le développement durable

Fougères Agglomération poursuit ses efforts pour accélérer la transition énergétique sur son territoire et réduire ses émissions de CO2 en proposant aux 6 700 foyers chauffés au tout électrique une solution pour mieux maîtriser leur consommation énergétique.

Ce dispositif, installé gratuitement dans le logement par la société Voltalis, consiste à réduire temporairement la consommation des appareils de chauffage et du chauffe-eau pour réaliser des économies d'énergie et sécuriser le système électrique, limitant ainsi le recours à des centrales thermiques polluantes.

Contribuant directement aux objectifs du Plan climat air énergie territorial (PCAET) du territoire, cette démarche est soutenue par Fougères Agglomération qui a conclu un partenariat avec Voltalis et invite chacun à s'équiper du boîtier de gestion active de la consommation pour participer collectivement à cette action écologique et solidaire.

Ensemble, agissons dès maintenant en faveur de la transition énergétique.

Marie-Claire BOUCHER
Vice-Présidente Déléguée
en charge de la transition écologique

FOUGÈRES
AGGLOMÉRATION

La gestion active des consommations

Les avantages pour moi

Gratuit

Le boîtier, son installation et les outils innovants de suivi et de pilotage des consommations sont **100% gratuits** et sans engagement !

Économique

Réalisez jusqu'à **15%** d'économies sur votre consommation annuelle d'électricité, quel que soit votre fournisseur.

Écologique

Réduisez jusqu'à **30%** vos émissions de CO2 en aidant à limiter le recours aux centrales thermiques d'appoint.

Connecté

Suivez votre consommation et pilotez votre chauffage à distance depuis une application dédiée.

Comment ça marche ?



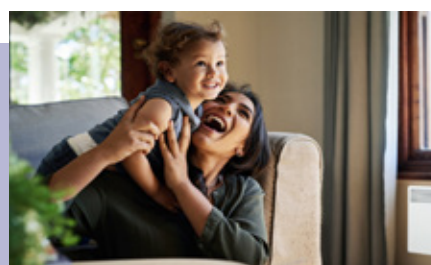
Le boîtier installé **gratuitement** chez vous permet de piloter vos radiateurs et chauffe-eaux, réalisant ainsi des économies d'énergie, sans compromis de confort.



L'application mobile vous permet de **suivre votre consommation et de piloter votre chauffage électrique à distance**.



Lorsque la demande en électricité est trop forte par rapport à la production, **la consommation des appareils électriques raccordés est réduite**, permettant l'équilibre du réseau électrique.



Le dispositif Voltalis Un geste solidaire

Avec Voltalis, vous participez à la transition énergétique et à la sécurité de l'alimentation électrique de tous les Français.



Une enseigne à la sortie du bourg que vous voyez tous les jours ...

Mais savez-vous réellement ce qui se fabrique ?

En 1985, un atelier de mécanique de précision est créé à la Coquillonnais. Progressivement l'entreprise se développe vers l'étude et la réalisation de moules en acier pour l'injection plastique, et devient EURAMOLD en 2004.

Y travaille une équipe de 20 techniciens représentant une dizaine de métiers : concepteur, dessinateur, designer, soudeur, fraiseur, tourneur, rectifieur, érodeur de précision, métrologue... Une équipe de professionnels fidélisée dans l'entreprise et résidant sur le territoire Fougerais.

De nombreuses machines-outils à aide numérique garantissent une précision allant jusqu'à 5 microns. Leur programmation est conçue selon le principe de la fabrication assistée par ordinateur (FAO). La conception du dessin du moule nécessite un travail de 2 à 4 semaines selon le cahier des charges du client. Sa fabrication quant à elle se déroule en moyenne sur 4 mois. Une fois la pièce réalisée elle est testée sur place grâce à une presse simulant les conditions réelles d'injection plastique du client.

Ce savoir-faire reconnu permet à l'entreprise de fidéliser une vingtaine de clients dans différents domaines tels, le bâtiment, la cosmétique, le médical, l'emballage, la parfumerie pour des bouchons de flacons, l'automobile pour des clés électroniques, l'aéronautique...

L'un des dirigeants actionnaires, Monsieur Guy VERSAIEAU, partant à la retraite, EURAMOLD s'associe avec une entreprise d'AURAY, MAHÉVAS. Les 2 entreprises bénéficient d'une complémentarité technique et commerciale pour accentuer leur positionnement « made in France » dans ce domaine très pointu. Cette transmission assure une continuité dans le fonctionnement du site de BEAUCE dont Monsieur Jean-Pierre HALAIS poursuivra la direction.

Ainsi cette consolidation entre entreprises du même secteur doit assurer leur pérennité et le maintien de l'activité sur le site de BEAUCE.



Commission « sports et culture »

Afin de dynamiser le milieu associatif et renforcer le lien social au sein de notre commune, nous vous avons proposé en début d'année de répondre à notre sondage sur les animations que vous souhaiteriez voir mises en place (sans démarches administratives) dans les différentes activités sportives, culturelles, loisirs ou autres.

Domaine d'activité	Nombre de réponses
Cyclisme / VTT	5
Yoga	5
Rando	4
Cuisine	3
Palet	3
Informatique	3
Tarot	2
Course à pied	2
Pétanque	2
Badminton	1
Zumba	1
Fitness	1
Couture	1
Taichi	1
Volley	1
Radio amateur	1
Photographie	1
Art floral	1

Vous avez toujours la possibilité d'y participer en remettant le coupon-réponse (situé à l'arrière de cet article) dans l'urne du secrétariat de la MAIRIE. ➡



Téléthon enfin la reprise !

Le Téléthon est un événement caritatif organisé depuis 1987 par l'Association française contre les myopathies (AFM) pour financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires.



Vu que la crise sanitaire a entravé cette démarche l'année dernière, l'association BEAUCÉ Animation et les membres du CMJ sont heureux de reprendre la tradition de vendre des croissants au profit de cette organisation. Le rendez-vous à la Mairie était fixé à 7h00 en ce dimanche 5 décembre pour l'organisation des groupes (adultes + enfants), 7h30 passage à la boulangerie « Grain de BEAUCÉ » que nous remercions vivement pour sa participation. Après les croissants récupérés, chaque groupe débute sa tournée dès 7h40. Soit les habitants nous ouvraient leurs portes ou bien ils nous laissaient un sac avec un p'tit mot et de la monnaie.



Au regard des nombreuses participations, une coquette somme a été récoltée, alors **MERCI à VOUS !**



Nom:

Adresse:

Tel:

Mail:

Choix ou suggestion:

Nom:

Adresse:

Tel:

Mail:

Choix ou suggestion:

Nom:

Adresse:

Tel:

Mail:

Choix ou suggestion:

Nom:

Adresse:

Tel:

Mail:

Choix ou suggestion:



Le Syndicat de Traitement des déchets Vitré Fougères devient « S3T'ec »

Après votre geste de tri, S3T'ec prend le relais !

Le Syndicat de Traitement des déchets ménagers Vitré Fougères a été créé le 1^{er} janvier 2019. C'est l'organisme public qui gère le traitement et la valorisation des déchets pour le compte du SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré) et du SMICTOM PAYS DE FOUGÈRES. Cela représente un bassin de vie de 220 000 habitants et 114 communes, dont la vôtre. En mutualisant cette compétence « Traitement des déchets », le Syndicat permet de conserver des tonnages nécessaires au maintien des outils de traitement sur le territoire, et d'assurer dans de meilleures conditions l'exploitation des outils que sont le Centre de Valorisation Énergétique des Déchets résiduels (CVED) et le Centre de tri des Collectes Sélectives (CDT) tous deux situés à Vitré, ainsi que le centre de massification et transfert des déchets de Fougères.

Le Syndicat vient de se doter d'une identité. Vous le reconnaîtrez désormais sous le nom « S3T'ec ».

Le « S » symbolise la structure administrative « Syndicat ». Les « 3 T » font référence aux missions qui lui incombent : le Tri, le Traitement et la Transition écologique et circulaire, comme indiqué dans « baseline ».

La mission « Transition écologique et circulaire » a été ajoutée car elle caractérise les objectifs donnés au Syndicat pour les prochains mandats, à savoir la lutte contre l'exportation et l'enfouissement des déchets, via l'émergence de nouvelles filières locales de valorisation matière et énergétique.

Le logo en détail :

Le choix du triangle symbolise le chiffre 3, largement présent dans les traditions bretonnes. Le triangle équilatéral évoque l'harmonie, l'accord égalitaire entre trois principes équivalents ici le Tri, le Traitement et la Transition écologique. Le logotype a été travaillé sur une base de deux triangles qui, en se mêlant, forment visuellement ensemble une boucle infinie. Il est le symbole de l'union et de l'alliance.



Le turquoise connote un sentiment de purification, elle sera associée à la partie de Traitement des déchets.

L'orange qui est une couleur stimulante et énergisante, sera associé au Tri des déchets.

Le vert vif lié à la croissance et au renouveau sera associé à la partie de Transition écologique et circulaire.

Le bleu est la couleur qui rassure et qui apaise, idéal pour exprimer la sincérité et susciter la confiance. Il peut également induire l'autorité et la stabilité.



en quelques chiffres

Le budget

Fonctionnement

Dépenses

8 932 940 €

Dont :

- Collecte : 2 680 000 €
- Charges de personnel : 2 830 000 €
- Traitement : 2 560 000 €

Recettes

9 233 395 €

Dont :

- Redevance : 7 325 000 €
- Soutiens et subventions : 1 200 000 €

Investissement

Dépenses

810 735 €

Dont :

- Remboursement de la dette : 250 000 €
- Achat de matériel : 230 000 €

Recettes

661 989 €

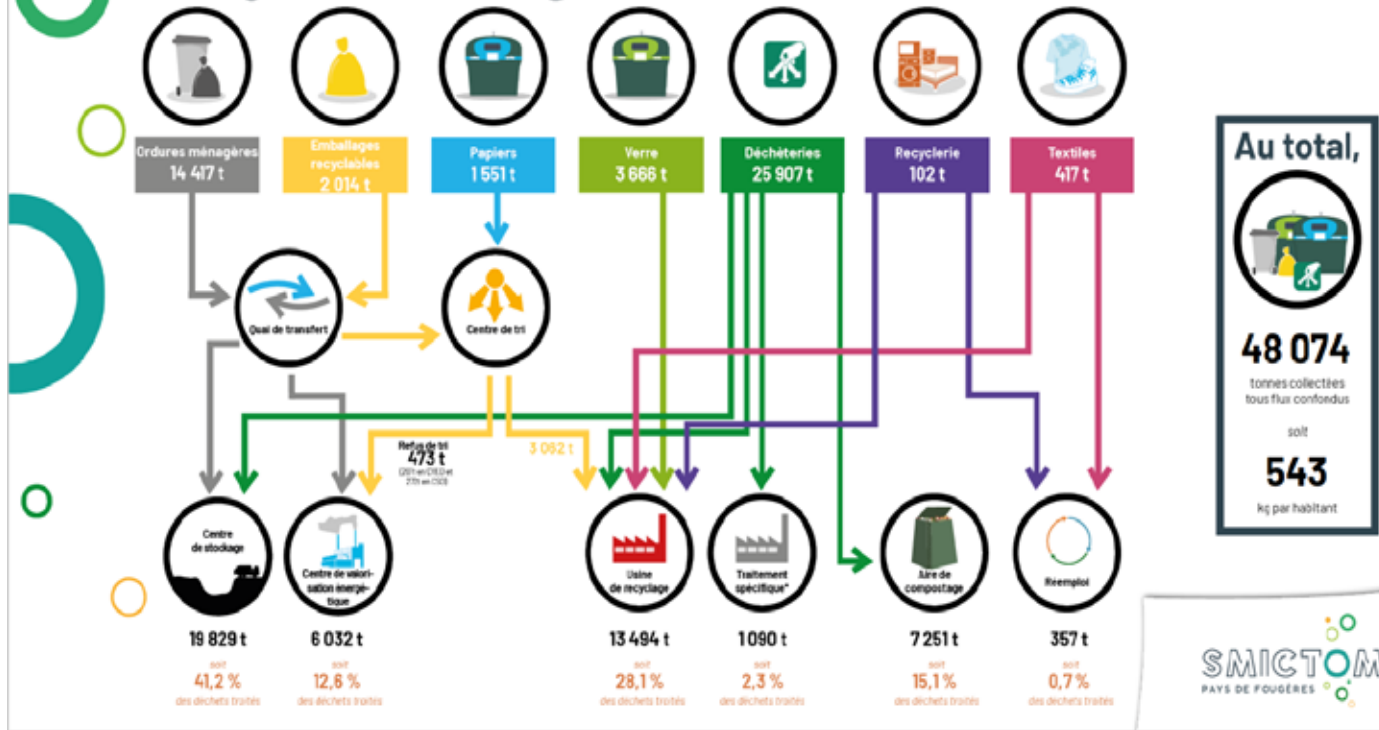
Dont :

- Amortissements : 620 000 €
- FCTVA : 45 000 €



Actualités

Synthèse globale



543 kg/hab pour le pays de Fougères, 580 kg/hab moyenne nationale

Ordures Ménagères	14 417 T	165 kg/hab	+2%
Emballages Recyclables	2 014 T	23 kg/hab	+3%
Papiers	1 551 T	18 kg/hab	-5%
Verre	3 666 T	42 kg/hab	+2%
Déchetteries	25 907 T	296 kg/hab	-11 %
Recyclerie	102 T	1kg/hab	-40%
Textiles	417 T	4.75 kg/hab	+7%

La tarification des ménages

En 2018, la tarification a été unifiée sur toutes les communes du territoire. Tous les foyers sont désormais assujettis à la redevance.

Tarifs 2020	
1 personne	92 €
2 personnes	168 €
3 personnes	241 €
Résidence secondaire	150 €

Évolution du montant moyen de la redevance par habitant



L'évolution du montant de la redevance (en orange) est mesurée : le montant de 2020 est seulement 3 % plus élevé que celui de 2011. La courbe en vert indique le montant moyen de la redevance si l'inflation avait été strictement appliquée.

SMICTOM
PAYS DE FOUGÈRES



n°12 - décembre 2021



SMICTOM'CONTACT

L'information du SMICTOM à destination des mairies

ACTUALITÉ

En 2023, des collectes optimisées



Mi-novembre, les élus du SMICTOM ont voté une série de mesures qui visent à la fois à rendre un service plus adapté aux usagers et à poursuivre les efforts de réduction des déchets.

Déploiement de la redevance incitative

Elle est en test sur le secteur de Louvigné-du-Désert depuis 2019, elle sera déployée sur l'ensemble du territoire dans les prochaines années. Le principe de la redevance incitative : avoir une facture proportionnelle à l'utilisation du service. Son calcul est composé d'une part fixe, qui comprend l'abonnement au service, et d'une part variable, qui prend en compte les levées de bacs au delà du seuil qui sera voté par le comité syndical. Pour ce faire, des bacs individuels pucés seront distribués à tous les foyers début 2023, pour une mise en place effective au 1^{er} janvier 2024. En campagne, les bacs collectifs devraient disparaître.

Collecte des recyclables en bacs

Finis les sacs jaunes ! Afin de se conformer à la réglementation et prévenir les risques sur la santé des agents de collecte, des bacs jaunes seront mis en place. Chaque foyer sera donc doté de deux bacs.

Collecte à la quinzaine

L'expérimentation sur le secteur de Louvigné-du-Désert a montré que la collecte hebdomadaire n'était pas nécessaire. Les bacs à ordures ménagères et à emballages seront donc collectés tous les 15 jours, avec, dans la mesure du possible, un jour de collecte unique.

Extension des consignes de tri

Apartir du 1^{er} janvier 2023, comme partout en France, tous les emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes de beurre...) seront à déposer avec les recyclables.

Développement de l'apport volontaire

Certaines communes du territoire souhaitent que soient implantées des bornes d'apport volontaire à la place des bacs. Ce dispositif se fera très progressivement, à la demande des communes uniquement, et par secteur géographique afin que le schéma de collecte reste cohérent.



DÉCRYPTAGE

Préparer une hotte zéro déchet

En moyenne, le volume des poubelles augmente de 10 % pendant la période de Noël. Comment éviter cela ?

Les cadeaux zéro déchet, c'est possible ! On peut par exemple offrir des cadeaux d'expérience : une place de concert, de spectacle, un cours de cuisine, une dégustation de fromages, un weekend en amoureux... On peut aussi fabriquer ses propres cadeaux.

Le papier cadeau, c'est joli, mais très générateur de déchets. Pour s'en passer, il existe plusieurs solutions :

- Le furoshiki est une technique de pliage qui permet d'emballer ses cadeaux, à partir de tissu ou de papier de récupération. Personnalisé avec de la laine ou du rafia, les emballages deviennent une partie intégrante du cadeau.
- Les boîtes en carton, plus ou moins grandes selon le cadeau
- Les sacs à vrac. Simples et pratiques, ils sauront contenir tous vos cadeaux.

EN BREF

Jours fériés, collecte décalée, déchèteries fermées

En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries fermeront à 16h les 24 et 31 décembre. Elles seront fermées le jour de Noël et le nouvel an.

Aucune collecte des déchets n'aura lieu les vendredis 25 décembre et 1^{er} janvier. Elles sont décalées d'une journée : samedi 26 décembre et 2 janvier.

Publication



Le rapport annuel 2020 est sorti. Vous pouvez le consulter librement sur le site internet du SMICTOM.

Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères

Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumallerie
35 133 Javené
02.99.94.34.58
accueil@smictom-fougères.fr
www.smictom-fougères.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles



L'ADMR MELUSINE

Implantée depuis plus de 70 ans sur tout le territoire français, l'ADMR est une association de proximité qui intervient sur votre commune.

L'ADMR Mélusine intervient sur les communes de Beaucé, Billé, Combourtille, Dompierre du Chemin, Fleurigné, Fougères Nord, Javené, Laignelet, Landéan, Luitré, La Chapelle Janson, La Selle en Luitré, Le Loroux, Montreuil des Landes, Parcé, Pigné.

Elle **propose un soutien au domicile des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées** et emploie des professionnels qualifiés et compétents pour répondre à vos attentes.

L'association offre un éventail de prestations modulables selon vos besoins : aide à la personne (aide à la toilette, aide au lever/coucher...), entretien du logement, entretien du linge, repassage, aide aux repas, accompagnement (aide aux courses, sorties...), garde d'enfants. Ces interventions à domicile vous permettent de mieux organiser votre vie, surmonter des difficultés passagères, conserver votre autonomie.

L'ADMR a également un service de portage de repas à domicile : tous les jours ou à la demande !! L'assurance et le plaisir de manger sain et équilibré sans avoir à préparer soi-même son repas.

Nous informons également que le service bricolage et jardinage a été remis en place depuis le printemps 2021 : tonte de pelouse, taille de haie, jardinage, installation de boîtier à clé, petite réparation...

L'ADMR conventionnée avec les caisses d'allocations familiales (CAF, MSA), le conseil départemental (Allocation Personnalisée d'Autonomie APA, Prestation Compensatoire du Handicap PCH, aide sociale), les caisses de retraites, des mutuelles ou assurances vous permet, selon votre situation, d'avoir accès à des aides financières et vous aide à constituer votre dossier.

Vous pouvez également bénéficier de réduction ou crédit d'impôts (jusqu'à 50%) selon loi de finances en vigueur et sous certaines conditions. Les CESA préfinancés sont acceptés.

Nous remercions les personnels mobilisés au quotidien et nous remercions les usagers pour la confiance accordée.

Nous espérons pouvoir reprendre les animations et moments de convivialités avec les usagers comme la galette des rois qui est prévu début février 2022.

**N'hésitez pas à contacter vos référents locaux
ou à nous rencontrer dans nos locaux
Horaires d'ouverture de l'association :
Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 8h-13h et 14h-17h
Vendredi : 8h-13h et 14h-16h**

ADMR MELUSINE

13 avenue de Bretagne – 35133 FLEURIGNE

11 Boulevard Leclerc – 35300 FOUGERES

Tel : 02 99 95 31 90 - Mail : fleurigne.asso@admr35.org





Infos pratiques



lettre
d'information

ENTRETEENIR AU NATUREL

relative à la réduction des produits phytosanitaires par les collectivités.

Cette lettre d'information est à destination des collectivités pour les informer sur la problématique des produits phytosanitaires dans leur quotidien. Des articles spécifiques sont donc rédigés uniquement pour leur information et n'ont pas vocation à être diffusés.

Cependant, la lettre d'information offre la possibilité aux collectivités de communiquer sur des thématiques en lien avec le phytosanitaire auprès de leurs administrés. Ainsi, les articles de la catégorie Grand public peuvent être insérés directement dans le bulletin municipal, si la commune le souhaite.

18 #
avril
2021



COLLECTIVITÉS / GRAND PUBLIC

RÉGLEMENTATION

INFORMATION

Extension Loi Labbé

L'arrêté d'extension des interdictions de la Loi Labbé a été publié. Il est disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043023130>.

L'arrêté modifie l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Il vise à interdire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à l'exception des produits utilisables en agriculture biologique, des produits à faible risque et des produits de biocontrôle sur un certain nombre de nouveaux espaces listés à l'article 1 comprenant notamment :

- Les propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et leurs espaces d'agrément ;
- Les hôtels et les auberges collectives, les terrains de campings et les parcs résidentiels de loisirs ;
- Les cimetières et columbariums ;
- Les voies d'accès privées, les espaces verts et les zones de repos sur les lieux de travail ;
- Les zones accessibles au public dans les zones destinées au commerce et activités de services ;
- Les équipements sportifs.

L'interdiction entre en application au 1er juillet 2022 (article 3).

Cependant, pour les équipements sportifs particuliers cités ci-dessous, l'interdiction entre en vigueur au 1er janvier 2025 avec dérogation (article 3) :

- « a) les terrains de grands jeux, les pistes d'hippodromes et les terrains de tennis sur gazon, dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs » ;
- « b) les golfs et les pratiques de golf, uniquement s'agissant des départs, greens et fairways » ;

Une foire aux questions est en cours de construction afin de répondre aux différents questionnements émergeant de cette extension.



Le coup de pouce de la région

Depuis 2007 la région Bretagne accompagne les collectivités dans la suppression des produits phytosanitaires par un soutien financier concernant l'achat de matériels alternatifs. Les matériels subventionnés sont axés sur l'entretien des cimetières et des terrains sportifs qui représentent les espaces les plus contraignant pour atteindre le ZéroPhyto.

Le dispositif 2021 est en ligne depuis le 9 février. Le dépôt des demandes est possible à partir de cette date.

« Le montant de l'aide est déterminé en fonction du pourcentage affecté au matériel et du coût plafond de ce dernier. Le pourcentage est appliqué au montant HT du devis avec un bonus de 10% pour les collectivités 0 phyto. Le coût plafond de dépense est défini dans le tableau des matériels éligibles. »

« Porteurs de projets éligibles :

- Les collectivités territoriales ou leurs groupements : communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats d'alimentation en eau potable, syndicats de bassin versant, Conseil départemental, parc naturel régional, etc.
- Une structure associative environnementale
- Les entreprises entretenant elles-mêmes leurs espaces privés verts appartenant à des parcs d'activités (zones artisanales, zones industrielles, zones commerciales, zones tertiaires) pour les demandes de financement de matériels de désherbage alternatif au désherbage chimique
- Les entreprises emplois adaptés et chantiers d'insertion

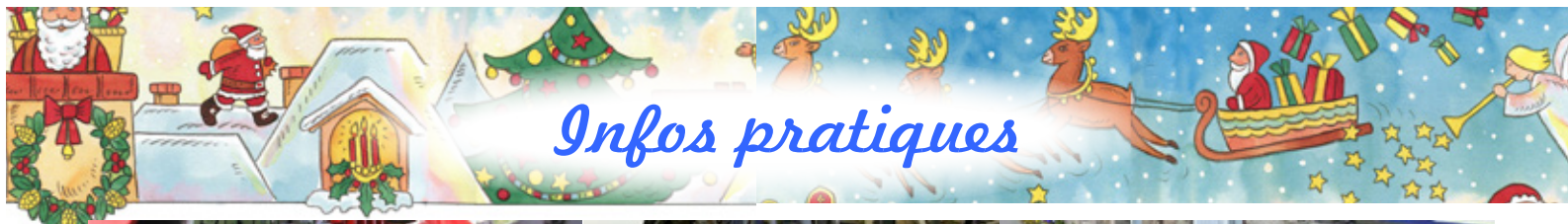
Porteurs de projets inéligibles :

- Les entreprises spécialisées dans l'entretien des espaces verts.
- Les structures comme par exemples les collectivités, les associations, ou les entreprises emplois adaptés (liste non exhaustive) ayant déjà perçu un financement régional pour l'achat de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique au cours des 4 années précédant la nouvelle demande (sauf si l'achat est mutualisé avec au moins un autre bénéficiaire éligible). »



Le lien suivant vous permet d'accéder directement au dispositif : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/eau-materiel-desherbage-alternatif-chimique/>

Le second lien vous emmène directement au tableau des matériels éligibles (robot de tonte, aérateur à lames, aérateurs à louchets, peigne à gazon, décompacteur broches ou à lames rotatives, regarnisseurs à doubles disques, broyeur de végétaux, désherbeur de surfaces sablées et stabilisées, désherbeur à air chaud pulsé) : <https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Tableau-des-materiels-eligibles-2021-2020-12-03-annexe1-2.pdf>.



Infos pratiques



lettre
d'information



19 #
j u i n
2 0 2 1

ENTRETIEN AU NATUREL

relative à la réduction des produits phytosanitaires par les collectivités.

Cette lettre d'information est à destination des collectivités pour les informer sur la problématique des produits phytosanitaires dans leur quotidien. Des articles spécifiques sont donc rédigés uniquement pour leur information et n'ont pas vocation à être diffusés.

Cependant, la lettre d'information offre la possibilité aux collectivités de communiquer sur des thématiques en lien avec le phytosanitaire auprès de leurs administrés. Ainsi, les articles de la catégorie Grand public peuvent être insérés directement dans le bulletin municipal, si la commune le souhaite.



INFORMATION

Phyto-pharma-co-vigilance

Le 13 octobre 2014, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt crée le dispositif de vigilance «phyto-pharma-co-vigilance» qui permet de déclarer des effets indésirables liés aux produits phytopharmaceutiques.

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) est chargée de la délivrance des autorisations de mise sur le marché de ces produits. Depuis 2014, elle collecte les signalements d'effets indésirables en lien ou potentiellement en lien, avec l'utilisation d'un produit phytopharmaceutique.

Les signalements pris en charge concernent tous les effets sûrs :

- Le végétal ;
- Les animaux domestiques, sauvages ou de rente ;
- La biodiversité et les milieux ;
- L'homme, dans le cadre d'une activité professionnelle ou en tant que particulier ;
- Les phénomènes d'apparition de résistance aux produits phytopharmaceutiques.



Les signalements peuvent être déclarés par les professionnels de santé pour les effets indésirables chez l'Homme, tandis que ce sont les vétérinaires et pharmaciens, qui se chargent des effets indésirables sur les animaux. À noter que toutes les personnes souhaitant soumettre une déclaration à titre individuel peuvent le faire, via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables : <https://www.anses.fr/fr/content/signaler-un-%C3%A9v%C3%A9nement-sanitaire>.

En plus des données produites par les organismes de surveillance, un appui est apporté par les communautés de communes, les paysagistes, etc., dans la transmission de signalement d'effets indésirables. À terme, les observations permettent de mettre en place des études pour établir un lien entre un effet observé et l'utilisation d'un produit phytopharmaceutique.

Plus d'informations sur le site de l'ANSES : <https://www.anses.fr/fr/content/la-phytopharmacovigilance>

Guide entretien des terrains de sport en pelouse naturelle

Avec la suppression de l'usage des produits phytosanitaires au 1er juillet 2022, un guide technique intitulé « Vers le « zéro phyto » des terrains de sport en pelouse naturelle : démarche globale et gestion intégrée » a été publié en mai 2021. Co-rédigé par FREDON AURA, Bretagne et PACA et Plante & Cité, ce guide propose des solutions d'entretien basées sur la prophylaxie (c'est-à-dire, prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation des maladies par un ensemble de moyens).

Il s'adresse aux fournisseurs, prestataires, gestionnaires et élus en charge des terrains de sport en pelouse naturelle où l'on pratique des compétitions de haut niveau (cela comprend les hippodromes et golfs). Le guide fait état de :

- La nouvelle réglementation qui s'appliquera aux pelouses sportives ;
- La connaissance du profil agronomique et le drainage ;
- Les leviers d'actions pour entretenir les pelouses sportives naturelles (sans produits phytosanitaires) ;
- La problématique des phytosanitaires ;
- Les surfaces synthétiques et en stabilisé ;
- 4 retours d'expériences ;
- Accompagner le changement.

Le guide est disponible en commande papier auprès de FREDON Bretagne au prix de 35€ TTC (+ 11€ TTC frais de port et emballage) ou consultable gratuitement sur le site de FREDON Bretagne : http://www.fredon.fr/bretagne/sites/bretagne/files/2021_Guide_vers-z%C3%A9ro-phyto-terrains-sport-pelouse-naturelle.pdf



COLLECTIVITÉS

PUBLICATION



Dispositif « Argent de poche » au service de ma commune

Le dispositif « argent de poche » a repris son activité pendant les vacances d'été et de la toussaint, après plusieurs années d'arrêt. Coline, Cléa, Maëlle, Manon, Maylis et Hugo se sont inscrits pour ces périodes.

Les chantiers « argent de poche » donnent la possibilité aux adolescents de réaliser de petits travaux de proximité participant à l'amélioration de notre cadre de vie, tels que :

- Le nettoyage des jeux et du mobilier de l'école,
- Le nettoyage et peinture des murs de la cantine de l'école,
- Le montage de tables de pique-nique
- La rénovation des bancs publics,
- Le désherbage manuel des allées du cimetière,
- Le tri et rangement des partitions de la chorale SAINT MARTIN,
- La numérisation des archives de Mme BOHUON (cf. portrait du bulletin municipal de Juillet 2020).



En contrepartie de son travail, chaque jeune a reçu une indemnité de 15 € pour chaque mission de 3 heures.





Le Conseil Municipal des Jeunes

Suite aux différentes inscriptions, les élections des 9 membres du CMJ se sont déroulées le samedi 16 octobre dernier de 9h à 12h en salle de la Mairie.

La séance d'installation s'est effectuée le mercredi 10 novembre 2021, lors de laquelle chaque jeune s'est vu remettre une cocarde par M. Le Maire.



Ont été élus pour représenter les enfants âgés de 10 à 12 ans :

- BALLOIS Jade
- HAY William
- LIBERT Valentin
- MORICE Adèle
- PIEL Doriann

Et pour représenter les enfants âgés de 13 à 15 ans, ont été élus :

- RENAUD Enzo
- BOURACHAUD Lila
- GRUEL Eléana
- LIBERT Maxence

La durée de leur mandat est de 2 ans.

Pendant ce laps de temps le CMJ se réunira pas plus d'une fois par mois (peut-être moins...) pour échanger, proposer et organiser des projets ayant pour but de répondre le plus possible à leurs aspirations, en respectant les règles démocratiques de la vie en société, dans un esprit de tolérance et de respect d'autrui.

Les membres du CMJ formuleront des avis et des propositions, soit à la demande des instances municipales, soit de leur propre initiative. Ils seront accompagnés par les élus en charge du CMJ pour mener à bien ces projets, dont ils rendront régulièrement compte du degré d'avancement au cours des séances plénières.



De gauche à droite : Adèle MORICE, Enzo RENAUD, William HAY, Doriann PIEL, Jade BALLOIS, Eléana BALLOIS, Lila BOURACHAUD, Stéphane IDLAS
Sont absent : Maxence et Valentin LIBERT



Commémoration du 11 novembre 2021

La cérémonie du 11 Novembre s'est déroulée, fait rarissime, sous un soleil radieux.

Placée sous le signe du souvenir, cette journée a débuté par une célébration religieuse en présence de quelques autorités civiles et militaires, d'Anciens combattants, des élus, de nombreux habitants, de la jeune génération ainsi que le groupe de musiciens « La Kévrenn » de FOUGERES. La commémoration a débuté par un dépôt de 2 gerbes sur la tombe du soldat inconnu suivi d'une prise de parole de M. Le Maire et de M. GUIDECOQ, Président de l'Union Nationale des Combattants.



Ensuite des élèves de l'école René Guy CADOU de BEAUCE ont déposé à leur tour des drapeaux et lu deux poèmes afin de poursuivre le travail engagé pour le partage et la transmission du devoir de Mémoire et des valeurs républicaines, tout en rendant hommage aux femmes et aux hommes qui se sont battus pour défendre nos libertés.





Par la suite M. GUIDECOQ a remis la croix du combattant à M. BOUCHER Pierre-Alain ainsi que l'insigne de l'UNC, l'ont reçu aussi M. BERHAULT Pierre et M. LAGRÉE Jean-Jacques avec l'insigne « soldats de France ». Quant à M. IDLAS Stéphane, il a reçu l'insigne UNC et en devient membre associé.

Pour reprendre les bonnes habitudes l'Harmonie de FLEURIGNE a clôturé cette cérémonie et chacun a pu partager le « verre de l'amitié » offert par la municipalité.

De gauche à droite :
Marcel GUIDECOQ,
Pierre BERHAULT,
Gérard GUÉRIN
Stéphane IDLAS,
Jean-Jacques LAGRÉE,
Pierre-Alain BOUCHER,
Joseph LOUVEL



L'Association U.N.C. recrute de nouveaux adhérents.

Qui peut devenir adhérent ?

Les personnes qui ont fait leur service militaire deviennent soldats de France.

Celles et ceux répondant à ce critère et qui partagent les valeurs de l'U.N.C. peuvent devenir membres associés afin de maintenir les valeurs citoyennes et nous accompagner lors des cérémonies.

N'hésitez pas à nous rejoindre.

Pour tous renseignements, s'adresser à Marcel GUIDECOQ - Président : 02 99 99 12 48

ou à Joseph LOUVEL – Vice-président et Trésorier : 02 99 99 88 07

Hommage



Un hommage spécifique rendu à Hubert Germain, dernier compagnon de la Libération

Hubert Germain est né le 6 août 1920 à Paris. En 1930, il entame ses études secondaires à la mission laïque franco arabe de Damas, puis les poursuit au lycée Albert Sarraut à Hanoi puis au lycée Saint-Louis à Paris. Au moment de la déclaration de guerre de septembre 1939, il prépare le concours de l'Ecole navale au lycée Michel Montaigne de Bordeaux. Dès juin 1940, il écarte le concours, et cherche à continuer la lutte en pensant gagner le Maroc.

"Engagé dès l'origine dans les Forces françaises libres, il est affecté sur le cuirassé Courbet où il suit les cours d'élève officier de marine" rapporte la plateforme de l'Ordre de la Libération. "En Italie, le 24 mai 1944, devant Pontecorvo, alors qu'il commande une section antichar en appui du 1er BLE, le lieutenant Germain est blessé en dirigeant le tir des mitrailleuses lourdes de sa section pour continuer à appuyer le bataillon qui attaque le long du Liri. Évacué sur Naples, il est décoré de la Croix de la Libération par le général de Gaulle en Italie fin juin 1944" rapporte la plateforme.

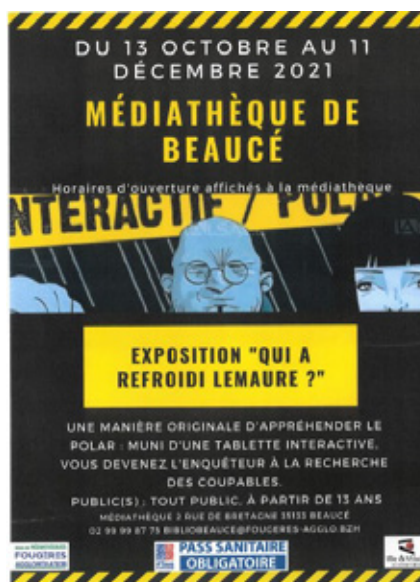
En décembre 2010, Hubert Germain devient membre du Conseil de l'Ordre de la Libération. Le 25 novembre 2020, il est nommé chancelier d'honneur du même Ordre. Il décède finalement le 12 octobre 2021 à l'Hôtel national des Invalides à Paris.

Le 11 novembre, son cercueil, a été déposé sur un char, et a pris la direction de l'Arc de Triomphe pour le début de la cérémonie. Cette dernière s'est clôturée par son inhumation au Mont-Valérien, principal lieu d'exécution des résistants durant la Seconde Guerre mondiale. Le corps d'Hubert Germain reposera dans la crypte du Mémorial de la France combattante.



La bibliothèque « Les Tournesols » ...

La pandémie toujours présente, n'empêche pas nos lecteurs de pousser la porte de la bibliothèque pour y découvrir les expositions.



" Qui a refroidi Lemaure ? " exposition du dernier trimestre prêtée par la médiathèque départementale du 13 octobre au 11 décembre.

Le lecteur muni d'une tablette et d'un casque audio doit trouver le coupable au fil des informations données par 7 panneaux rédigés en français et en breton.

Nos plus jeunes lecteurs apprécient la mise en place depuis ce printemps 2021 des jeux de société destinés aux 2 - 12 ans.



M. et Mme TONDoux

De fidèles lecteurs affrontent le froid et la pluie pour renouveler leurs emprunts de livres

L'équipe des bénévoles se trouve renforcée avec Laurence CONQ et Fabienne GUILLET.
N'hésitez pas à rejoindre l'équipe !

Rappel

Le prêt des livres, magazines et jeux de société est gratuit.

Jours et Horaires d'ouverture au public (période COVID) :

Mercredi : 14h30 - 17h30

Samedi : 10h00 - 12h00



Le Club du Muguet

En Juin et Juillet le club avait repris ses après-midi « détente » tous les jeudis dans le respect des gestes barrière et du protocole établi.

En Août : vacances pour tout le monde.

Enfin et pourvu que cela dure la Reprise : sans oublier encore et toujours les gestes barrière !

➤ Septembre :

- La marche le lundi matin à 9h.
- La pétanque tous les après-midis en fonction de la météo.
- La gym le mardi matin à 9h30.
- Et désormais 2 fois par mois (le jeudi) les après-midis détente.

➤ Octobre : Nous avons fait bombance autour du « Buffet campagnard »

➤ Décembre :

- La chorale un jeudi matin tous les 15 jours de 9h30 à 11h.
- L'assemblée générale le 16 avec renouvellement du tiers sortant et adhésion 2022.

Nous voici déjà à « Noël » et tout de suite après c'est « l'An Neuf ».

Joyeuses Fêtes o o o o

Bonjour 2022

La nouvelle année va commencer avec son traditionnel repas du nouvel an, et toutes les activités et réjouissances habituelles et puis, non pas **une** mais **plusieurs** sorties en journées (actuellement en études), à suivre !

Une idée du Buffet



« BEAUCE-ANIMATION » 2021

Après l'année 2020 confinée, nous avons « malgré tout » réussi à organiser pour la 4ème fois les samedi 9 et dimanche 10 octobre, « le POMMÉ » traditionnel au profit du « TELETHON » en partenariat avec l'AFAP.

Le mardi 5 octobre, 13 bénévoles ont ramassé environ 800 kg de pommes puis le samedi 9 c'est dans une ambiance toujours conviviale qu'une quarantaine de personnes ont pelé, coupé les pommes avant de les mettre dans le jus de pomme. Après avoir touillé 24 heures « le fameux pommé » est mis en pots.

Sans la participation de tous ces bénévoles, musiciens, chanteurs, danseurs, touilleurs etc.... ce rassemblement festif ne pourrait pas avoir lieu. Pour 2022, on vous donne rendez-vous les 8 et 9 Octobre, merci de noter sur vos agendas.

Le Dimanche 5 décembre 2021 « TELETHON 2021 », Beaucé-animation s'est mobilisé dans la vente des croissants à domicile, MERCI pour votre accueil ainsi qu'aux 35 enfants, jeunes, adultes qui dès 7h15 étaient présents pour affronter les différentes tournées.





Le Mardi 7 décembre 2021, sous la houlette de Pierre, les agents du service technique, plusieurs bénévoles ont retroussé leurs manches afin de mettre en scène devant l'église, les sapins réalisés l'an dernier pour « les jardins féeriques de Fougères » et qui font la fierté de notre commune.

Un GRAND MERCI à toutes les personnes qui apportent leur savoir, leurs idées, leur temps pour favoriser les liens, créer les rencontres, les partager, afin de maintenir une vie sociale dans notre commune ainsi qu'à Nicole et Antoine BODIN qui nous ont fourni le grand sapin installé et décoré sur la place de l'Eglise.

Nous vous souhaitons de « Joyeuses fêtes de fin d'année ».

Les membres de « Beaucé-animation »



Quelques nouvelles de l'Amicale des Volières Fougeraises.

Cette année, notre association a eu le privilège d'organiser le **Championnat de Bretagne des oiseaux de cages et de volières**. Privilège qui ne nous est accordé qu'une fois tous les 14 ans, puisque chacun des 14 clubs bretons, se doit de s'en charger à tour de rôle.

Nous avons donc accueilli, du 16 au 21 novembre, près de 1300 oiseaux, représentant plus de 170 éleveurs venus de l'Ille-et-Vilaine, mais aussi des Côtes d'Armor, du Finistère, et du Morbihan.



Dix juges nationaux sont venus examiner chaque spécimen, afin de décerner, dans chaque catégorie, le titre prestigieux de Champion de Bretagne. Les jugements se sont déroulés sur 2 jours, et les juges ont apprécié la qualité des oiseaux de notre région.

Malgré un contexte sanitaire contrariant, tant pour le public (covid) que pour les manifestations ornithologiques (influenza aviaire), nous sommes très heureux d'avoir pu mener à bien cette aventure.

Et, comme toujours, si vous aimez les oiseaux, n'hésitez pas à nous joindre, les responsables de l'AVF, sont à votre disposition, pour tout renseignement ou conseil. La journée de vendredi 19 a permis aux enfants de notre École Publique, et aux résidents des EPHAD environnantes, de découvrir cette exposition et « *d'en prendre plein les mirettes !* »

Notre site : www.volieresfougeraises.com

Secrétariat : 02 99 97 05 77

Ornithologiquement vôtre.



Comité de Gestion du Plan d'eau des "Vertes Rives"

Actuellement, l'association est composée de dix personnes : cinq retraités et cinq actifs.

Les retraités sont de permanence 1 semaine sur 5 avec chaque jour, lâcher de truites et contrôle des cartes entre 8h30 et 9h00. Un deuxième voire un troisième contrôle sont effectués en cours de journée. Même organisation pour les actifs mais le week-end.

Pour faire face aux départs annoncés de quelques bénévoles et afin de pérenniser l'association qui gère le plan d'eau, il est important de retrouver des volontaires.

**Si vous souhaitez
vous lancer dans cette
aventure, n'hésitez pas à
contacter Christian LAGRÉE
au 06 74 10 78 38**





**Office Cantonal d'Animations Sportives
Fougères Nord**



Fin Août, Benjamin HELBERT, éducateur sportif, ayant décidé de quitter ses fonctions après 9 années de service, l'OCAS (Office Cantonal d'Animations Sportives) a recruté un nouvel éducateur. Celui-ci a pris ses fonctions le 11 Octobre 2021. Julien GALLOYER, âgé de 22 ans est originaire de Saint-Brice-en-Coglès.

Pendant les temps scolaires, il intervient comme éducateur à la demande des associations du canton (football, gym, tennis et badminton...), suivant un planning établi chaque année en utilisant les infrastructures mises à sa disposition. Il gère aussi l'école multisports (service mis en place par l'OCAS qui propose aux CP-CE1 des 9 communes la découverte de nouveaux sports en dehors des temps scolaires).



Début Décembre, il commencera une formation BAFD (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur) afin d'assurer la pérennité de l'ALSH de l'OCAS (ouvert aux 7-15 ans) pendant les vacances scolaires.

L'ALSH sera ouvert pendant les vacances de Noël. Le planning et le dossier d'inscription seront consultables sur le site internet de l'OCAS (<http://www.ocas-fougeresnord.fr/>), ainsi que dans les différentes mairies du canton.

Julien vient d'obtenir son diplôme en Juillet dernier (le BPJEPS APT : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport mention Activités Pour Tous). Auparavant, il avait réalisé une préqualification aux Métiers du Sport. Il a commencé à entrainer des jeunes dès l'âge de 14 ans, tout d'abord au sein de son club de foot depuis 7 ans et entame sa 8^{ème} année de bénévolat en s'occupant des U14 du GJ Bocage Fougerais.



Association Sportive et Culturelle

Les séances de gymnastique ont repris le 13 septembre dernier.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli de nouveaux adhérents et nous sommes tous ravis d'avoir pu recommencer l'activité après tant de mois à attendre des jours meilleurs !

Les cours sont dispensés tous les lundis de 19 h à 20 h par Catherine Busson et Julien GALLOYER qui vient d'arriver à l'OCAS.

Chantal BESNARD, Présidente



Un club pour 7 communes, La plus grosse association football du bassin fougèrais.

Le club est né du regroupement de deux clubs historiques, le CF2L/SUD FOUGÉRAIS qui réunit sept communes (Beaucé, Fleurigné, La Chapelle-Janson, Laignelet, La selle en Luitré, Le Loroux et Luitré-Dompierre).

Un bureau a été mis en place le 21 novembre 2021 lors de l'assemblée générale du regroupement.

Sept commissions ont été créées

Un nouveau nom, logo et de nouvelles couleurs sont actuellement à l'étude.

Le regroupement est actuellement sur le podium du nombre de licenciés des clubs ruraux de Bretagne, classé dans les 10 premiers tous clubs confondus, et est premier en nombre de licenciés par rapport au nombre d'habitants sur les sept communes.

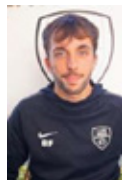
Le regroupement CF2L/FCSF représente 500 licenciés :

- 70 féminines qui évoluent au sein du Bocage Pays de Fougères Football Féminin.
- 120 licenciés en école de foot de 6 à 11 ans,
- 100 jeunes de 12 à 18 ans évoluant au sein du Groupement des Jeunes du Bocage Fougèrais.
- 4 équipes séniors, 2 équipes vétérans, 1 équipe futsal.
- Plus de 80 bénévoles.



Lola Verger

Le regroupement, a 2 salariés, Florian Brault (35h) et Nicolas Martinais (32h) et une prestation de service civique, Lola Verger (24h)



Florian Brault

Merci à nos mairies, nos partenaires,
à tous nos bénévoles.

Notre club se veut être un véritable vecteur social, nous mettons tout en œuvre pour que nos/vos enfants apprennent dans la joie et la bonne humeur. Nous organisons également de nombreux événements sur nos communes qui permettent de mettre en avant ces dernières et leurs équipements.

Parrainage du club
par Eduardo
CAMAVINGA, joueur
du Réal de Madrid



Entraînement des
Joueurs du SC Bastia
sur le terrain
Intercommunal
Eduardo Camavinga
à la Chapelle Janson
(12/11/2021)

Les manifestations à venir

- 19 Mars 2022 repas du club
- 21 Mai 2022 Challenge Franck Lefevre
- Juillet 2022 Tournoi Corpo

Contacts : Nicolas Martinais 06 82 17 90 99
Mickael Prioul 06 83 25 19 69

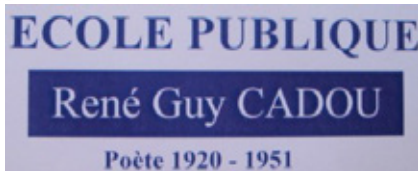
**Hors-Jeu
LA VIOLENCE!**



Regroupement CF2L/FCSF

Vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année

Uni pour un club, Uni par une passion



En quelques lignes

Une nouvelle année a démarré pour tous les élèves et les projets vont bon train :

Chloé Guémard et Charles Jourdan
en CE1-CE2

Kaelig Vanhaecke et Morgan Laurence
en CE2-CM1



Léna Rousseau et Mattéo Roisil
en CM1-CM2

Jeanne Gruel et Théis Lecomble
en CP-CE1

Les élèves ont changé de classe et des nouveaux délégués ont été élus dès le mois de septembre. Leur objectif : **Améliorer la vie à l'école en proposant des nouvelles idées**. Un beau programme en perspective !

Le compte rendu du premier conseil d'élèves a été lu lors du 1^{er} conseil d'école et des propositions vont être étudiées.



Annulé l'année dernière, **LE CROSS PARRAINÉ** a pu

se dérouler sous le soleil avec des élèves très motivés

pour soutenir le Téléthon et les Foulées de l'Espoir. Cette action solidaire a rapporté

1000 €. Chacune des associations recevra donc un chèque de 500€.

Ce sont les TPS PS et MS qui ouvrent le bal ! La solidarité commence dès à présent avec les CM2 qui les accompagnent sur tout le parcours et tout le monde qui les encourage...



Viennent ensuite les GS et CP pour 5 min :





Il faut s'arrêter à chaque tour pour le valider d'un coup de crayon sur la main.

Puis c'est le tour des CE1 CE2 pour 8 min !



et enfin les CM1 CM2 avec une course de 12min !



Une très bonne ambiance rendue possible grâce à la municipalité de BEAUCE et aux parents, grands-parents ou riverains qui nous ont aidés à encadrer tous les enfants !

Un grand merci à tous !



Le projet annuel a lui aussi débuté dans toutes les classes. Il s'intitule :

TERRE, , FEU, EAU : les 4 FANTASTIQUES !

De la maternelle au CE1-CE2, les élèves sont sortis de l'école pour explorer la TERRE en nature (en forêt de Fougères ou au parc des Orières. Chacune des classes a aussi préparé l'exposition



que de nombreux parents sont venus admirer à l'école.



Ici, la classe des MS-GS

Dans le cadre du salon du livre, les classes de GS-CP, CP-CE1 et CE1- CE2 ont pu rencontrer des autrices et illustratrices :



Anne MONTEL en CP-CE1 et CE1-CE2

Pour débiter le projet AIR, certaines classes ont pu se rendre au championnat de Bretagne des oiseaux de volière organisé par l'amicale des volières fougères à la salle des sports. Les élèves ont pu découvrir des oiseaux de toutes les tailles et de toutes les couleurs. L'accueil était très chaleureux et chaque élève a pu déguster une crêpe avant de repartir !



Adeline RUEL en GS-CP

Pour préparer la venue d'Anne MONTEL, les élèves avaient lu certains de ses albums comme le Crafougna ou encore l'abécédaire des métiers imaginaires. Pendant la rencontre, elle leur a présenté son métier en répondant aux questions qu'ils avaient préparées. Elle leur a également proposé un atelier arts visuels au cours duquel ils ont réalisé des monstres colorés à l'encre !

Une belle rencontre !



**Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes
de fin d'année !**





Quoi de nouveau à la cantine ?

Nous arrivons au terme du 1er trimestre de l'Année scolaire 2021-2022 et bien entendu la contrainte du Covid 19 complique toujours la vie à l'école, et celle du périscolaire aussi.

Malgré tout, les personnels de la Mairie affectés à la cantine scolaire, à la garderie et aux classes de maternelles ont fait face au surcroît de travail.

La baisse des effectifs inscrits à l'école n'a pas affecté la fréquentation de la cantine. Tous les jours 110 élèves déjeunent et apprécient les repas préparés sur place par notre cuisinier.

La moyenne des déchets par repas (bilan sur trois semaines) est de 45 grammes environ

Le menu végétarien hebdomadaire rentre dans les mœurs.

Les obligations imposées par les services de l'Etat quant à la qualité et à l'utilisation de 50 % d'aliments bio ou provenant de culture raisonnée est atteint. L'achat de viandes se fait localement. La provenance des viandes des menus de la cantine est spécifiée sur les feuilles hebdomadaires des menus. Ces feuilles sont à la disposition des parents d'élèves sur le site de BEAUCE et affichées à l'Ecole.

Au 1er janvier 2022, les recommandations répondant à la Loi Egalim, concernant la restauration scolaire devront être mis en pratique. Les objectifs de cette Loi Egalim sont nombreux, mais déjà la cantine de BEAUCE a anticipé les obligations concernant la restauration scolaire dans les principaux domaines :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- L'approvisionnement des denrées durables 50 % de produit Bio et de cultures raisonnées
- Le repas végétarien hebdomadaire
- Diversification des sources de protéines
- L'affichage des menus avec affichage de la provenance des denrées alimentaires
- Substitution des plastiques à usage unique

Les dispositions prévues par la Loi Egalim sont des mesures que le personnel du Périscolaire met en œuvre afin de satisfaire le mieux possible les enfants fréquentant la cantine et aussi de permettre d'avoir des coûts de revient du repas le plus juste possible sans altérer la qualité des repas.



Quelques photos
des activités
préscolaires





Les actions de l'APE pour l'année scolaire 2021-2022

- Une première **vente de brioche** a eu lieu avant les vacances de la Toussaint
- L'APE ensuite mobiliser ses efforts pour l'organisation de la **braderie des enfants** qui a eu lieu le 28 novembre dernier avec plus de 60 exposants qui ont répondu présent.



- Pour cette fin d'année une **vente de sapins de Noël** en partenariat avec la maison.fr de l'Aumallerie est proposée aux parents de l'école et étendue à l'ensemble des Beaucéens : 10% des ventes seront reversés à l'école.
- L'APE a renouvelé l'opération de **vente des produits de la Mère POULARD** pour le plaisir des papilles.
- Une **participation au téléthon** est également en cours avec l'équipe enseignante. Le résultat sera visible dans le hall de l'école.
- Pour finir l'année 2021 en beauté, nous espérons la **visite du Père Noël** juste avant les vacances...
- À partir de début 2022 d'autres **ventes de produits** type brioches, chocolats, saucissons et fromages, ainsi que d'autres nouveautés seront proposées.
- Et enfin, pour finir l'année scolaire et après deux années d'absence, nous prévoyons d'organiser **la fête de l'école** avec l'équipe enseignante pour le plaisir des enfants et des parents.

Envie de nous rejoindre ? N'hésitez pas à nous contacter par mail : apebeauce@gmail.com.

L'équipe de l'APE,
Lydie, Valérie et Lucile



Paroisse de la Visitation - Communauté locale de BEAUCÉ

Notre Doyenné a connu un grand changement courant 2021.

Pères Jean (curé doyen) et Philibert ont quitté le Doyenné de FOUGERES pour une nouvelle mission.

Nous avons accueilli en septembre dernier 3 nouveaux prêtres :

- Père Louis-Emmanuel DE LA FOYE (curé doyen)
- Pères Luc MÉTAYER
- et
- Jean-Pierre NDANDOU

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Informations :

Le **dimanche 26 décembre** l'église de BEAUCÉ sera exceptionnellement ouverte de 9h30 (heure de la messe) à 12 h, et le **mercredi 29 décembre** de 14h00 à 16h00, afin de se recueillir devant la crèche réalisée par Nicole et Albert.

Ci-dessous le planning des messes à Beaucé en 2022 à 9h30 (sauf contre ordre), établi par le « Doyenné » :

- Dimanches 9 et 30 Janvier 2022
- Dimanche 13 Février
- Dimanche 13 Mars
- Dimanches 10 et 24 Avril
- Dimanches 1 – 8 (temps de prières) - 15 et Jeudi 26 Mai (Ascension)
- Dimanches 5 et 26 Juin
- Dimanche 3 juillet
- Dimanche 21 Août
- Dimanche 11 Septembre
- Dimanches 2 et 23 Octobre
- Mardi 1er (Toussaint) - Jeudi 11 (temps prière) - 20 Novembre
- Dimanches 4 et 25 (jour de Noël) Décembre



Les différentes informations concernant la « Paroisse » sont lisibles sur un panneau extérieur, près de la porte latérale de l'église.

Les membres de la « Communauté de BEAUCÉ » vous souhaitent un « Joyeux Noël, Bonne et heureuse Année 2022 et une très bonne Santé chère à tous ».

Pour la communauté de BEAUCÉ : Daniel et Marie-Agnès

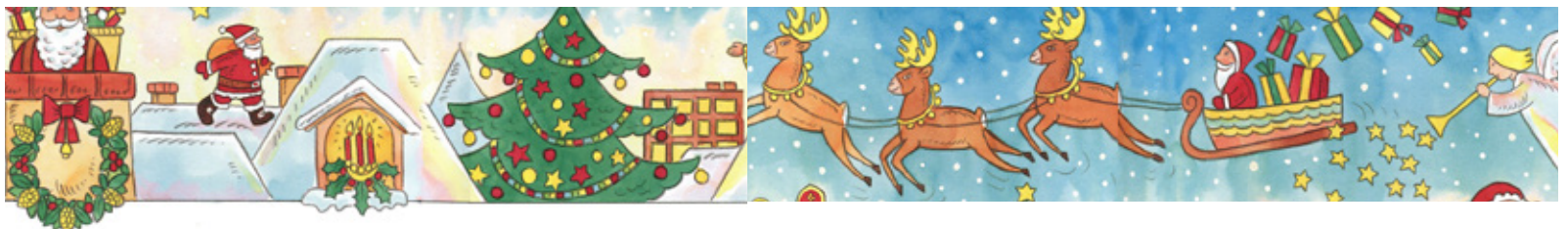




- 13 janvier 2022 : Galettes des Rois au Club du Muguet
- 22 janvier 2022 : cérémonie des vœux du Maire se déroulera à 11 h 45
- 27 janvier 2022 : Galettes des Rois à l'AFN
- 24 février 2022 : Repas au Club du Muguet
- 7 avril 2022 : Repas au Club du Muguet
- 10 avril 2022 : 1^{er} tour des Élections Présidentielles
- 15 avril 2022 : Concours de belote au Club du Muguet
- 24 avril 2022 : 2^{ème} tour des Élections Présidentielles
: journée festive au Club du Muguet
- 30 avril 2022 : Tournoi de Foot – G.J.B.F
- 8 mai 2022 : Temps de prière à l'Eglise et cérémonie commémorative au monument aux morts
- 21 mai 2022 : Tournoi de Foot – U8 et U9 (CF2L, Franck LEFEUVRE)
- 4 juin 2022 : Tournoi de Foot – GJBF, Bocage Cup
- 12 juin 2022 : 1^{er} tour des Élections Législatives
- 17 ou 24 juin 2022 : Fête de la musique
- 19 juin 2022 : 2^{ème} tour des Élections Législatives
- 1^{er} et 2 octobre 2022 : Bourse aux oiseaux
- 8 et 9 octobre 2022 : Fête du pommé
- 23 octobre 2022 : Choucroute à la chorale SAINT MARTIN
- 11 novembre 2022 : Temps de prière à l'Eglise et cérémonie commémorative au monument aux morts

***La municipalité de BEAUCÉ vous souhaite
de très Joyeuses Fêtes de Fin d'Année !***





Comité de rédaction : Sylvaine BERTHELOT, Mickaël PRIOL, Brigitte LAGRÉE, Paulina TABRIZI, Fabrice LIBOR, Fabienne LESAVETIER.
imprimerie.garlan@gmail.com - 02 99 99 53 06